

Septembre 2014

BILAN 2007-2014

**du Schéma de Cohérence Territoriale
du Pays de Guingamp**



PAYS de GUINGAMP
BRO WENGAMP

Avant-propos

Conformément à l'article L.122-13 du Code de l'urbanisme, modifié par la loi Engagement national pour l'environnement (ENE) de juillet 2010, les maîtres d'ouvrage des SCoT doivent « procéder à une analyse des résultats de l'application du SCoT », au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de la délibération portant approbation du schéma, et « délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète¹ »... Les thèmes de ce bilan sont précisés : environnement, transports et déplacements, maîtrise de la consommation d'espace et implantation commerciale et « cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement (...)».

C'est en juin 2007 que le Pays de Guingamp approuvait son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Aboutissement d'une démarche originale, menée en régie et en concertation avec les EPCI, les acteurs et partenaires du territoire, il a défini une vision globale d'aménagement et de préservation de l'environnement.

Si, étant le premier SCOT adopté dans le département des Côtes d'Armor, il n'a pas été cité en exemple pour son caractère contraignant, il aura eu le mérite de faire travailler ensemble les élus et de poser les premières pierres d'une mutualisation aujourd'hui croissante au sein du Pays de Guingamp.

Il s'est basé sur trois axes structurants :

- Bâtir un territoire solidaire et équilibré
- Renforce l'attractivité du Pays de Guingamp
- Valoriser et protéger le cadre de vie et l'environnement

Après plus de six ans de mise en œuvre, l'heure du bilan est venue : il s'agit pour nous d'évaluer dans quelles mesures ces lignes directrices ont alimenté les démarches locales et si les résultats fixés en 2007 ont été atteints.

C'est l'objet de ce document, fruit du travail conjoint des intercommunalités (techniciens et élus) et des personnes publiques associées (PPA).

Je forme le vœu qu'il soit clair et accessible à tous et constitue une base pertinente au prochain travail qui nous attend : la révision du SCOT.

René Guilloux,
Vice-président du Pays de Guingamp en charge du SCOT

Article L.122-13 du Code de l'urbanisme :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou de la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 121-12.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »

¹ Selon le décret du 29 février 2012, relatif aux documents d'urbanisme, le rapport de présentation du SCoT « précise » désormais « les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L.122-14, notamment en ce qui concerne l'environnement... »

AVIS émis par le Syndicat Mixte du SCOT entre 2007 et 2014

Commune	Date	Nature du dossier	Avis rendu
Lanrodec	11/09/2006	Modification du PLU	Favorable sans réserve
Grâces	11/09/2006	Modification et révision simplifiée du PLU	Favorable Prendre en compte les aménagements de circulation des vélos aux abords du collège Attention à porter aux nuisances sonores et aux aménagements paysagers pour la zone de Ruvesquen
Ploumagoar	11/09/2006	Révision simplifiée	Favorable
Plelo	11/09/2006	Révision simplifiée	Favorable
Louargat	02/10/2006	Révision du PLU	Favorable Préciser le rôle tampon de la zone humide Dans le secteur de la gare : prendre en compte les nuisances et la question de la sécurisation du passage à niveau existant
Pontrieux	02/10/2006	Modification du PLU	Favorable Prendre en compte la promotion des EnR en modifiant l'article 11 des zones U et AU, A et Nh : « les constructions auront une pente de toiture de 40° minimum afin de ne pas exclure la pose de panneaux solaires »
Ploumagoar	23/10/2006	Modification du PLU	Favorable Prévoir des liaisons entre le nouveau quartier et le quartier voisin
Squiffiec	23/10/2006	Modification du PLU	Favorable
Plouvara	23/04/2007	Modification du POS	Avis réputé favorable ²
Plouagat	23/04/2007	Révision simplifiée du POS	Avis réputé favorable
Treglamus	23/04/2007	Révision du PLU	Aucune observation
Squiffiec	23/04/2007	Modification du PLU	Aucune observation
Bégard	23/04/2007	Modification du POS	Aucune observation
Saint-Agathon	23/04/2007	Révision simplifiée du POS	Avis réputé favorable
CC Guingamp	23/04/2007	Projet PLH	Avis réputé favorable
CC Lanvollon Plouha	23/04/2007	Projet PLH	Aucune observation
Plouvara	07/05/2007	Révision simplifiée	Aucune observation
Mousteru	07/05/2007	Elaboration Carte communale	Défavorable Procédure : un PLU serait davantage justifié Densification des hameaux Consommation foncière trop importante
Plouha	07/05/2007	Révision du PLU	Aucune observation
Ploezal	07/05/2007	Elaboration du PLU	Aucune observation
Plelo	07/05/2007	Révision du PLU	Aucune observation
Plerneuf	07/05/2007	Révision simplifiée du POS	Aucune observation
Tréguidel	01/06/2007	Révision du PLU	Aucune observation
Goudelin	01/06/2007	Révision du PLU	Aucune observation

² L'avis est réputé favorable s'il n'est pas rendu dans le délai de 3 mois.

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Guingamp – Bilan Mars 2014

Bégard	01/06/2007	Révision simplifiée du PLU	Aucune observation
Lannebert	01/06/2007	Révision du POS valant PLU	Réserves
Bourbriac	10/09/2007	Révisions simplifiées et modification du PLU	Favorable
Lannebert	10/09/2007	Révision du POS valant PLU	Réserve 1 : Doublement des surfaces Au fragilise l'équilibre entre surfaces urbaines et à urbaniser Risque d'insécurité lié à l'accès à la RD6 pour le hameau La Petite Lande : le classement en NH est à préférer au classement en AUh
St Jean Kerdaniel	10/09/2007	Révision simplifiée et modification	Favorable
Quemper-Guezennec	22/10/2007	Révision simplifiée	Aucune observation
Pédervec	22/10/2007	Modification du PLU	Favorable
Plerneuf	22/10/2007	Elaboration du PLU	Aucune observation
Bégard	10/09/2007	Révision simplifiée	Aucune observation
Plouagat	11/12/2007	Révision simplifiée du POS valant PLU	Favorable
CC Trieux	11/12/2007	Modification du PLH	Favorable
Saint Clet	20/05/2009	Modification N°1 du PLU	Avis réservé Il serait souhaitable de hiérarchiser – à court et moyen terme - l'ouverture à l'urbanisation des zones AUs, au vu de la disponibilité foncière des zones Aur et de l'évolution du nombre de permis de construire accordés sur la commune.
Saint-Agathon	20/05/2009	Modification du POS valant PLU	Favorable
Saint-Agathon	20/05/2009	Modification DUP Crues	Favorable Il est souhaitable de prévoir une mesure compensatrice de replantation, si la haie venait à être abattue pour raison technique d'implantation du bassin d'orage.
Plouisy	20/05/2009	Modification DUP ZA Kerisac	Favorable
Plerneuf	20/05/2009	Projet DUP ZA La Barricade	Aucune réserve
Le Merzer	20/05/2009	Elaboration carte communale	Avis favorable Le projet de zone à vocation d'activités artisanales, commerciales et de services est strictement compatible avec les orientations générales du SCOT du Pays de Guingamp
CC Guingamp	30/09/2009	Projet de PLH	Avis très favorable
Treglamus	30/09/2009	Révision du PLU	Favorable Il serait souhaitable de hiérarchiser – à court et moyen terme - l'ouverture à l'urbanisation des zones AUr, au vu de l'évolution du nombre de permis de construire accordés sur la commune.
PLOUAGAT	30/09/2009	MODIFICATION N°3 du POS valant PLU	Favorable
Plelo	10/02/2010	Modification N°1	Aucune réserve
Coadout	10/02/2010	élaboration du PLU	Aucune réserve
Mousteru	07/04/2010	Elaboration Carte communale	Aucune réserve

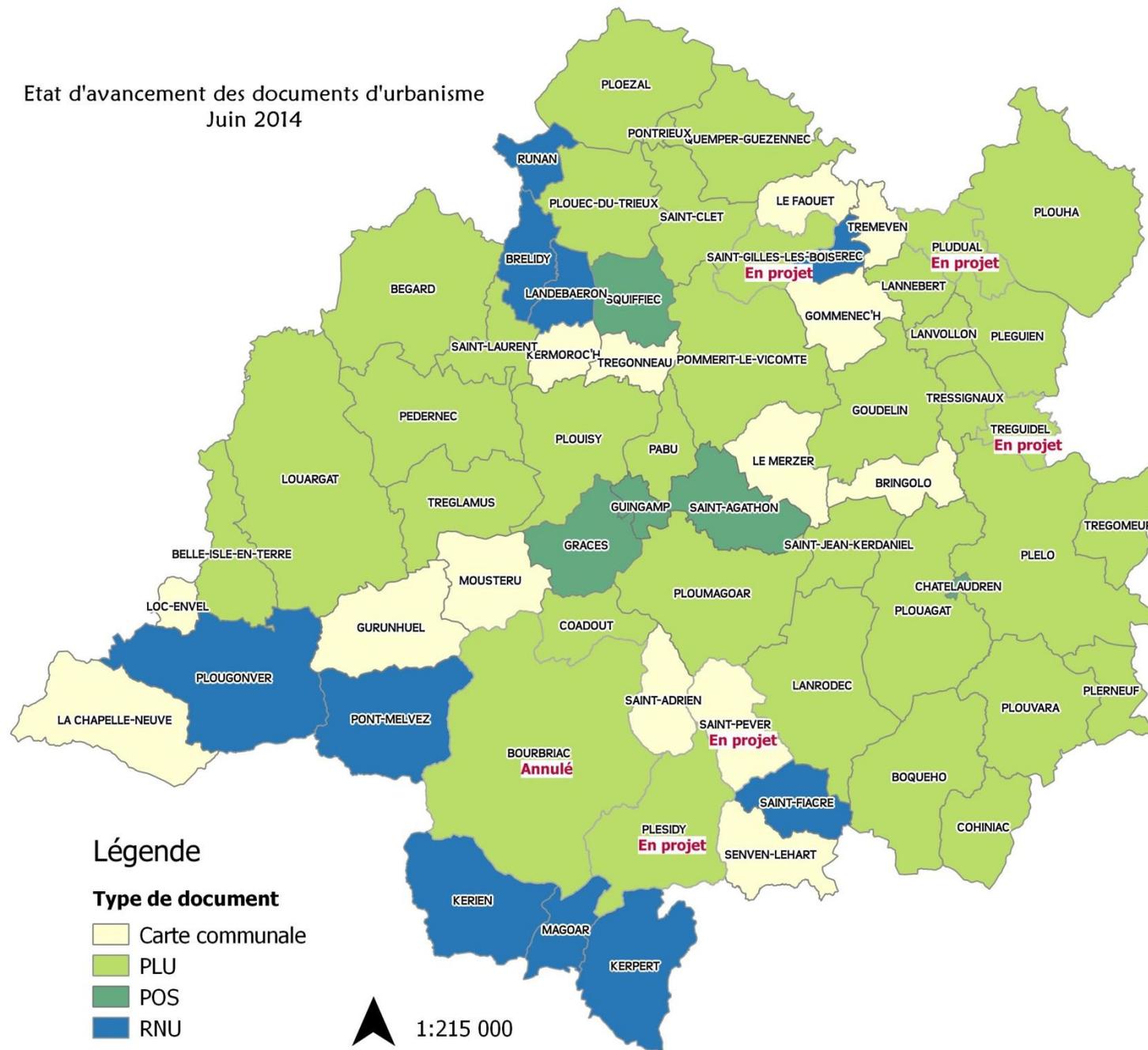
Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Guingamp – Bilan Mars 2014

La Chapelle Neuve	07/04/2010	Elaboration Carte communale	Aucune réserve
Plouha	09/06/2010	Modification du PLU	Avis favorable Il aurait été souhaitable d'envisager un plan de d'aménagement global de la zone 2AUc, avant de proposer une ouverture partielle de la zone à l'urbanisation Question : articulation du projet de MAS avec les éléments de diagnostic du Plan Local de L'Habitat de la communauté de communes Lanvollon, sur le volet accueil des populations fragiles
Saint-Laurent	22/07/2010	Modification N°1 du PLU	Avis favorable Préconise que dans le cadre de la note de présentation du projet et plus particulièrement au point 2 – intitulé contexte du projet, il conviendrait, au quatrième paragraphe, de rédiger le texte de la façon suivante : « ... le règlement écrit du PLU imposera des opérations d'aménagement d'ensemble... » et ce pour l'ensemble des zones 1AU de la commune.
Lanvollon	22/07/2010	Modification N°2 du PLU	Avis favorable sur le dossier présenté par la commune Approuve le souhait de la commune de Lanvollon de favoriser la mise en œuvre de mixité d'usages et de fonctions sur la zone de la Plaine de la Débuterie Souligne la réalisation d'un schéma de distribution des services et formes urbaines à l'échelle de la zone 2 AUC Précise qu'une attention particulière devra être portée sur la gestion des eaux pluviales à l'échelle de la zone 2 AUC
Pleguien	22/07/2010	Modification du PLU	Avis favorable sur le dossier présenté par la commune Précise que le projet favorise la mixité sociale et à ce titre se conforme aux orientations du SCOT du pays de Guingamp et du PLH de la Communauté de communes de Lanvollon-Plouha en cours d'étude.
Plouagat	22/07/2010	Modification du PLU	Avis favorable Précise que le projet d'aménagement proposé est appréhendé sous l'angle de l'urbanisme et peu sous celui de logement. Les objectifs de mixité sociale fixés par le SCOT, devront être analysés au regard de la situation locale. Souligne l'effort de densification urbaine retenu dans les principes d'aménagement de la zone et retranscrit dans le règlement.
St Jean Kerdaniel	09/02/2011	Elaboration du PLU	Aucune réserve
Pédervec	11/05/2011	Révision simplifiée du PLU	Aucune réserve
Pédervec	11/05/2011	Modification du PLU pour erreurs matérielles	Aucune réserve
Ploumagoar	11/05/2011	Modification N°1 du PLU	Aucune réserve
Bégard	8/06/2011	Révision du PLU	Avis réservé sur le projet de révision au vu des Orientations fixées par le SCOT en matière de consommation d'espace (surfaces ouvertes à l'urbanisation jugées trop ambitieuses (cumul des zones U et AU), et notamment dans certains villages et hameaux)
Gouzelin	19/07/2011	Modification du PLU	Aucune réserve
Plouvara	19/07/2011	Modification N°1 du PLU	Aucune réserve
St Agathon	19/07/2011	Modification N°4 du PLU	Aucune réserve
Lanrodec	19/07/2011	Révision du PLU	Aucune réserve
Communauté de communes Lanvollon Plouha	19/07/2011	Arrêt du Programme Local de l'Habitat	Aucune réserve Les membres du bureau du SCOT soulignent l'importance de mettre en place un référentiel d'évaluation commun à l'échelle des territoires communautaires disposant de PLH, pour pouvoir agréger les résultats à l'échelle du SCOT.
Bourbriac	20/10/2011	Modification du PLU	Aucune réserve

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Guingamp – Bilan Mars 2014

Plouha	20/10/2011	Révision simplifiée	Avis réservé Le dossier présenté n'apporte pas l'ensemble des éléments qui seraient de nature à pouvoir se prononcer sur la compatibilité par rapport au SCOT (densité, création de liaisons douces...)
Pabu	20/10/2011	Modification du PLU	Aucune réserve
Saint-Clet	19/01/2012	Modification du PLU	Aucune réserve
Plouha	19/01/2012	Modification N°2 du PLU	Aucune réserve
Pontrieux	18/04/2012	Révision du PLU	Aucune réserve
St Agathon	18/04/2012	Modification du PLU	Aucune réserve Les membres du bureau du SCOT notent avec intérêt la préservation de la trame bocagère sur le site
SCOT du Tregor	18/04/2012	Arrêt du SCOT	Aucune réserve
Saint-Gilles-les-Bois	11/07/2012	Révision du PLU	Aucune réserve
Plouisy	11/07/2012	Modification N°2 du PLU	Aucune réserve
Louargat	11/07/2012	Modification N°1 du PLU	Aucune réserve
Cohiniac	10/10/2012	Elaboration du PLU	Aucune réserve
Plerneuf	10/10/2012	Modification N°2 du PLU	Aucune réserve
Boquého	13/03/2013	Elaboration du PLU	Aucune réserve
Plouec-du-Trieux	13/03/2013	Modification N°1	Aucune réserve
Belle-Isle-en-Terre	03/07/2013	Arrêt du PLU	Aucune réserve
Guingamp	03/07/2013	Arrêt du PLU	Aucune réserve
Pludual	03/07/2013	Arrêt du PLU	Aucune réserve
Goudelin	03/07/2013	Modification simplifiée	Aucune réserve
Ploumagoar	03/07/2013	Modification N°2 du PLU	Aucune réserve
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	04/09/2013	Arrêt du DOO	Les membres du bureau du SCOT militent pour une prise en compte renforcée : de la question des déchets, de la question aéroportuaire, de la dimension InterSCOT
Plouisy	09/10/2013	Modification N°3 du PLU	Aucune réserve
Tressignaux	09/10/2013	Modification N°1 du PLU	Aucune réserve
Pabu	22/01/2014	Modification N°2 du PLU	Aucune réserve
Plesidy	22/01/2014	Elaboration du PLU	Aucune réserve
Runan	22/01/2014	Elaboration du PLU	Aucune réserve

Etat d'avancement des documents d'urbanisme
Juin 2014



Légende

- Type de document
- Carte communale
 - PLU
 - POS
 - RNU

1:215 000

RAPPEL sur les objectifs du SCOT

I : LES ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE D'URBANISME

1. Organiser et maîtriser la consommation foncière par une nouvelle approche de l'urbanisation

1.1- Gestion de l'occupation de l'espace et de l'offre foncière

- En créant une instance de coordination et d'observation sur le foncier mobilisant l'ensemble des acteurs fonciers
- En favorisant la réalisation de plans d'aménagement foncier locaux à l'initiative des communes,
- En favorisant l'organisation et la structuration des exploitations agricoles, notamment par des échanges de parcelles.

1.2- Maîtriser la consommation foncière par une nouvelle approche de l'urbanisation

- Privilégier le développement de l'urbanisation dans ou à proximité des secteurs déjà urbanisés
- Privilégier le classement des zones d'urbanisation futures en zonage strict AUS, nécessitant un schéma d'aménagement ou des orientations d'aménagement et un modificatif avant ouverture à l'urbanisation, plutôt que le zonage AUr urbanisable immédiatement.
- Privilégier l'urbanisation des « dents creuses »,
 - Maîtriser les constructions neuves dans les zones agricoles et naturelles pour éviter le mitage
 - Encadrer et mieux organiser le développement des lotissements et des quartiers périphériques des bourgs.
 - Prendre en compte les besoins d'organisation foncière des exploitations afin de disposer de structures adaptées et regroupées
 - Protéger les sièges d'exploitation agricole existants et pérennes, et les terres nécessaires au maintien de leur activité (au niveau du site de production, au niveau de l'unité foncière nécessaire au maintien de l'activité.)

2. Corriger et limiter l'impact environnemental et paysager des infrastructures économiques et des zones nouvellement urbanisées, des aménagements d'entrées de villes et de bourgs

2.1-Corriger et limiter l'impact environnemental et paysager des infrastructures économiques

- Maîtriser le développement des espaces d'activités le long des axes routiers :
- Privilégier les acquisitions foncières et les aménagements «en profondeur» (et non «linéaires») en bordure immédiate de voie,
- Imposer la réalisation des mesures compensatoires définies dans le projet urbain et paysager (loi BARNIER).
- Appliquer les principes de Bretagne Qualiparc à l'ensemble des infrastructures d'accueil d'entreprises
- Requalifier les parties visibles des espaces d'activités le long de la RN12 par un traitement paysager.
- Elaborer une charte paysagère sur le linéaire des axes routiers importants
- Réduire et limiter l'affichage publicitaire

2.2-Développer la prise en compte du paysage dans les zones nouvellement urbanisées, les aménagements d'entrées de villes et de bourg

2.3- Développer l'éolien dans le cadre du ZDE (Zone de Développement de l'Eolien) à l'échelle communautaire

3. Favoriser un développement équilibré et durable du tissu économique

3.1-Développer et rationaliser le réseau des infrastructures d'accueil d'entreprises

- Prendre en compte les capacités épuratoires globales du territoire et mettre en œuvre un plan de modernisation et de développement des filières et équipements d'assainissement (réseaux, stations, traitement des boues,...) afin d'accroître le potentiel de développement et d'accueil des entreprises dans le respect de l'environnement.
- Etablir un schéma des infrastructures d'accueil d'entreprises et notamment des espaces d'activités (localisation, hiérarchisation des zones d'activités)

3.2- Développer le port de commerce et de plaisance de Pontrieux

3.3- Développer une activité agricole plurielle

- Maintenir des moyens de production et de diversification de l'agriculture
- Adapter les exploitations aux filières :

3.4- Maillage du pays par un réseau de pôles urbains, pôles relais et centres ruraux

- Qualifier et diversifier le pôle commercial de Guingamp : consolidation du centre-ville, création d'un 4^{ème} pôle commercial périphérique pour élargir la zone de chalandise de l'agglomération
- Créer des pôles artisanaux et commerciaux spécialisés
- Développer une offre immobilière publique ou privée adaptée pour les entreprises artisanales et commerciales de proximité, services et professions de santé,... particulièrement dans les zones du pays jugées déficitaires (sud RN12 notamment).
- Les pôles urbains sont à conforter, tant en habitat, emplois, équipements et services d'intérêt communautaire.
- Les pôles relais (Louargat, Péder nec, Pommerit-le-Vicomte, Plouagat et Plélo), disposant d'un bon niveau d'équipements et de services, doivent être consolidés
- Les centres ruraux sont à conforter

3.5- Développer la fonction touristique du Pays de Guingamp :

- Structurer le réseau et mettre en synergie des grands sites et équipements à vocation touristique ou de loisirs
- Développer et répartir de façon appropriée les capacités d'hébergement touristiques sur l'ensemble du territoire.
- Poursuivre et approfondir la démarche de protection et de valorisation du patrimoine architectural,
- Obtenir le label « Pays d'Art et d'Histoire ».

3.6- Développer des équipements structurants et des services à la population

- Structurer le réseau et mettre en synergie des grands sites et équipements à vocation touristique ou de loisirs
- Développer et répartir de façon appropriée les capacités d'hébergement touristiques sur l'ensemble du territoire.
- Poursuivre et approfondir la démarche de protection et de valorisation du patrimoine architectural,
- Obtenir le label « Pays d'Art et d'Histoire ».

3.7- Prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes

- Développer l'offre de logements pour les jeunes : locatif temporaire, locatif social, accession sociale à la propriété
- Développer les équipements de loisirs, sportifs et culturels pour les jeunes avec un souci de diversification des offres
- Développer les services nécessaires pour accompagner l'installation de jeunes ménages sur le territoire, développer la capacité des espaces multi-accueils pour l'enfance en fonction de la demande

II : LES ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE DE LOGEMENT

4. Intervenir pour remédier au déficit démographique de certains EPCI et répondre aux besoins de la population en matière de logements

Mettre en place une politique du logement volontariste :

- Inciter à l'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat pour définir et mettre en œuvre des politiques locales permettant de répondre aux demandes actuelles et futures.
- Mettre en place des observatoires de l'habitat à l'échelle des EPCI et du Pays.

4.1- Diversifier le parc de logements et développer la mixité de l'habitat

- Diversifier les types d'habitat (individuel, semi collectif, collectif) ainsi que la superficie des logements dans le parc de logement.
- Diversifier les formes d'habitat neuf : proposer une alternative à la maison individuelle, modèle dominant, et au modèle « type » de lotissement
- Développer dans le parc ancien une offre de logements en accession à la propriété, en locatif –notamment conventionné- en réutilisant des logements vacants et/ou par des changements d'usage.
- Lutter contre le mal-logement : inconfort, indignité, insalubrité...
- Inciter à l'adaptation des logements au handicap et à la mobilité réduite dans la production neuve.

4.2- Développer et mieux répartir l'offre sociale de logements

- Etendre et accroître le parc locatif social sur l'ensemble du Pays.
- Développer l'offre à vocation sociale
- Tendre au rééquilibrage de ce parc sur la communauté de communes de Guingamp. (respect de proportions de production de logements sociaux par rapport à la production neuve totale : objectifs des PLH, 15% à 20% dans les chefs-lieux de canton, 10% à 15% dans les autres communes)

4.3- Répondre aux besoins de populations spécifiques

- Adapter ou créer des logements pour la population vieillissante ou handicapée, en apportant les services nécessaires (maintien à domicile, transport, commerces de proximité...).
- Des programmes spécifiques (PIG, OPAH, PLMD...) pourraient être engagés sur chaque EPCI.
- Prévoir la création de logements adaptés aux personnes désorientées ou en souffrance psychique. (actuellement concentrées sur Bégard et Guingamp)
- Produire un habitat adapté pour les familles en voie de sédentarisation en évitant une concentration sur le seul secteur de Guingamp
- Répondre à l'accueil permanent et temporaire des gens du voyage en privilégiant un meilleur équilibre géographique
 - création de 28 places d'accueil sur la CC de Guingamp
 - proposition de lieu(x) pour les grands passages, à proximité de la RN 12 ;
 - repérage d'aires de petit passage sur les CC de Belle-Isle-en-Terre, Bégard et Pontrieux.

III : LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEPLACEMENTS DES PERSONNES

5. Améliorer le déplacement des personnes, et encourager la complémentarité entre les modes de transports

5.1- Le transport des personnes

- Améliorer les liaisons internes dans le Pays, notamment entre les pôles urbains secondaires.
- Accompagner la pratique du covoiturage par l'aménagement d'aires de covoiturage
- Prévoir un service de transport complémentaire souple à la demande qui garantisse l'accessibilité des zones les plus enclavées du territoire.

5.2- Favoriser les transports doux

- Favoriser le maintien ou la création des cheminements piétonniers entre les zones d'habitat et les centres bourgs, et dans les zones commerciales périphériques.
- Sécuriser les déplacements des cyclistes en agglomération
- Travailler à la continuité des itinéraires de randonnée
- Développer le réseau des pistes cyclables, favoriser l'interconnexion des boucles et itinéraires

5.3- Prendre en compte l'accessibilité aux transports doux

- Prendre en compte l'accessibilité lors de la création de chaque nouvel équipement ou de chaque nouveau service public.
- Favoriser la complémentarité des modes de transport pour permettre de se déplacer d'un point à un autre.

5.4- La prise en compte des déplacements et du stationnement dans les projets d'urbanisme

Présenter les conditions de desserte envisagées pour les projets à dominante d'habitat, les zones d'activités, les équipements générateurs de flux

IV : LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6. Protéger et valoriser le cadre environnemental et le patrimoine architectural

- Préserver et mettre en valeur les sites et les espaces naturels majeurs identifiés
- Maintenir les coupures d'urbanisation à l'échelle du Pays
- Repérer et Identifier l'ensemble des haies et talus comme le permet la loi paysage, (articles L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme),
- Repérer et identifier les zones humides selon la méthodologie définie au niveau du département.

7. Optimiser la gestion des ressources naturelles

7.1- Poursuivre la gestion des carrières

7.2- Poursuivre la protection de la ressource en eau potable

- Poursuivre la mise en œuvre des Périmètres de Protection des Captages (PPC)
- Préconiser des aménagements types dans les zones peu urbanisées (trottoirs enherbés, noues etc...).

7.3- L'assainissement

- Rechercher une utilisation optimale des réseaux d'assainissement collectif ou semi collectif.
- Assurer une meilleure efficacité de l'assainissement individuel
- Intervention des maires pour faire cesser les atteintes au milieu engendrées par les ANC défectueux.
- Développer les techniques de valorisation des boues

7.4- Les déchets

- Apporter ainsi une cohérence d'ensemble sur la totalité du territoire en matière d'équipement de traitement des déchets.
- Gérer des plateformes de proximité par Communauté de Communes (déchets verts et autres déchets) pour limiter les transports
- Envisager les besoins et la localisation de surfaces pour créer des centres d'enfouissement technique de classe 2 et 3
- Etudier la faisabilité de réhabiliter des délaissés de carrières en CET de classe 3

8. Lutter contre les risques et les nuisances

- Prendre en compte le risque inondation dans les projets d'urbanisation :
- Mettre en place des schémas hydrauliques directeurs des eaux pluviales
- Etablir des cartes de bruit par EPCI.
- Intervenir sur la localisation des équipements, des établissements et des infrastructures générant des nuisances sonores
- Prendre en compte les risques techniques et les sources de pollution
- Limiter le risque d'érosion en préservant les talus et le cas échéant en créant de nouveaux talus.

9. Promouvoir les énergies renouvelables et l'habitat durable

9.1- Favoriser les économies d'énergie et de ressource en eau

- Prévoir la construction de logements collectifs
- Améliorer l'isolation et la ventilation dans le parc ancien (au moyen d'OPAH ou de PIG, par exemple) ;
- Réfléchir sur l'implantation des constructions nouvelles : façades vitrées au sud, utilisation de la topographie...
- Informer sur les éco gestes et utilisation de matériel économe en énergie et eau
- Prendre en compte dans les règlements des documents d'urbanisme les caractéristiques liées à l'utilisation des énergies renouvelables et à la récupération des eaux de pluie
- Réfléchir dans la création de lotissement à des aménagements collectifs (réseau de chaleur bois, récupération des eaux de pluies avec citernes enterrées...)

9.2- Développer l'utilisation des énergies renouvelables

- Promouvoir et inciter à l'utilisation des énergies renouvelables adaptées au contexte local
- Engager au niveau des collectivités locales une réflexion sur la démarche Haute Qualité Environnementale dans les opérations de construction et d'aménagement.

9.3- Encourager à l'utilisation de matériaux sains et écologiques

- Encourager l'éco-construction et les techniques de la haute qualité environnementale
- Informer sur les pollutions de l'air dans le logement

BILAN des objectifs du SCOT

Bilan de la consommation foncière 2007-2014

1- Organiser et maîtriser la consommation foncière par une nouvelle approche de l'urbanisation

1.1 - Gestion de l'occupation de l'espace et de l'offre foncière

Méthodologie

L'analyse de la consommation foncière développée ci-dessous s'est appuyée sur les matrices cadastrales et le registre parcellaire graphique, administré par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la gestion des aides européennes à la surface.

Les différentes étapes de l'analyse sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Niveau 1 de l'analyse : Parcelles bâties entre 2007 et 2014 en se basant uniquement sur les données cadastrales

Niveau 2 de l'analyse : Parcelles bâties entre 2007 et 2014 en recoupant les espaces agricoles de ces parcelles (à partir du RPG)

Niveau 3 de l'analyse : Affectation (vocation) des parcelles bâties entre 2007 et 2014 sans espaces agricoles

Niveau 4 de l'analyse : Calcul de l'emprise au sol des bâtiments construits

Cette étude de la consommation foncière sera affinée pour le diagnostic à réaliser dans le cadre de la révision du SCOT.

Consommation foncière à l'échelle de chaque communauté de communes sur la période 2007/2014

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3			Niveau 4	
					Parcelles			Constructions	
	Parcelles bâties (avec RPG ³)		Parcelles bâties sans RPG		Parcelles sans RPG bâties à vocation :			Bâti	
	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	Comm. /indust.	habitat	dépendances	Nombre	Emprise au sol
Communauté de communes de Bourbriac	159	71,7 ha	167	49,47 ha	4,09 ha	39,94 ha	5,43 ha	202	2,58 ha
Communauté de communes du Pays de Bégard	306	67,5 ha	311	56,36 ha	8,06 ha	44,38 ha	3,92 ha	342	3,96 ha
Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre	241	77,4 ha	246	73,37 ha	6,87 ha	48,26 ha	18,24 ha	277	3,69 ha
Guingamp Communauté	775	144,4 ha	783	143,21 ha	24,95 ha	102,19 ha	16,07 ha	567	8,36 ha
Communauté de communes Lanvollon Plouha	664	125,7 ha	674	113,56 ha	13,02 ha	87 ha	13,53 ha	617	6,86 ha
Le Leff Communauté	541	124,25 ha	542	96,60 ha	19,83 ha	71,2 ha	5,57 ha	611	7,95 ha
Pontrieux Communauté	226	50 ha	227	41,19 ha	6,76 ha	34,43 ha		251	3,23 ha

³ Registre parcellaire graphique : zones de cultures déclarées par les exploitants en 2010.

	Consommation moyenne annuelle sur la période 2007- 2014
Guingamp Communauté	20,46 ha
Communauté de communes Lanvollon Plouha	16,22 ha
Le Leff Communauté	13,80 ha
Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre	10,48 ha
Communauté de communes du Pays de Bégard	8,05 ha
Communauté de communes de Bourbriac	7,07 ha
Pontrieux Communauté	5,88 ha

Consommation foncière à l'échelle du Pays de Guingamp sur la période 2007/2014

Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Niveau 4	
Parcelles						Constructions	
Parcelles bâti (avec RPG)		Parcelles bâti (sans RPG)		Parcelles bâties à vocation		Bâti	
Nombre	2959	Nombre	2959	Commerciale /industrielle	83,58 ha	Nombre	2869
Superficie	662,60 ha	Superficie	576,7 ha	habitat	427,4 ha	Emprise au sol	36,7 ha
				dépendances	62,76 ha		

La consommation moyenne de 2007 à 2014 à l'échelle du Pays de Guingamp est de 82,4 ha/an.

⇒ *A intégrer dans le diagnostic pour la révision du SCOT : évolution en pourcentage de la surface bâtie préexistante sur chaque CDC*

1.2 Maîtriser la consommation foncière par une nouvelle approche de l'urbanisation

OBJECTIFS FIXES	REALISATIONS
<p>Privilégier l'urbanisation dans ou à proximité des secteurs déjà urbanisés Privilégier l'urbanisation des dents creuses</p>	<p>De fortes disparités existent d'une commune à l'autre et en fonction des documents d'urbanisme. Les PLU les plus récents (notamment ceux adoptés depuis 2010) comportent des objectifs de densité au sein des zones urbanisées.</p> <p>L'urbanisation des secteurs déjà urbanisés a été impulsée par les documents d'urbanisme (PLU et Carte communale) et le PLH qui affichent clairement les densités et dessinent les espaces dédiés à la construction. L'accent est mis sur les villes et bourgs.</p> <p>Les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que la collaboration des collectivités avec l'Etablissement Public foncier Régional (EPFR) permettent également de fixer des objectifs de densité, de formes urbaines différentes, avec une certaine mixité sociale</p> <p>Dans beaucoup de cas, les terrains en campagne ne peuvent être appréciés comme des espaces à densifier. La réduction des surfaces constructibles et la concentration des constructions autour des agglomérats contribuent à la densification des espaces.</p> <p>Les "zonages" des documents d'urbanisme identifient clairement les espaces à urbaniser.</p> <p>⇒ Il conviendra dans le cadre de la révision du SCOT de repérer et mesurer les espaces urbanisés et ceux qui restent encore à urbaniser.</p> <p>Guingamp Communauté : les communes et les promoteurs privés ont continué à privilégier les opérations en extension d'urbanisation plutôt qu'en densification. Une étude a été menée dans le secteur Gare/La Chesnaye dans l'optique de renforcer l'urbanisation.</p>
<p>Privilégier le classement des zones d'urbanisation futures en zonage AUS (aujourd'hui 2AU) plutôt qu'en zonage AUr (aujourd'hui 1AU) urbanisable immédiatement</p>	<p>Effectivement, le classement des espaces 1AU et 2AU est affiché dans les PLU. Cette notion est surtout liée à des projets de lotissements où les surfaces à urbaniser sont plutôt importantes. Elles nécessitent un permis d'aménager (PA)</p> <p>Les POS quant à eux, ont aussi mis en place ces possibilités d'urbanisation maîtrisées. Ces zonages ont pour but de mettre en avant une certaine densité, des orientations d'aménagement, une certaine forme de bâti (volume, exposition, hauteur, etc...).</p>
<p>Maîtriser les constructions neuves dans les zones agricoles et naturelles pour éviter le mitage</p>	<p>Les constructions neuves (à usage d'habitations) sont, par principe, interdites en zone Agricole et en zone Naturelle.</p> <p>En zone agricole "A", les constructions neuves à usage d'habitation sont limitées aux exploitants agricoles et à condition que ces constructions se situent à proximité immédiate de l'activité. Les autres constructions à usage d'activité agricole peuvent être autorisées sans réelles contraintes.</p> <p>En espace naturel "N" les nouvelles constructions, à l'exception des constructions d'intérêt public ou général sont interdites. Seules les extensions des habitations existantes ainsi que leurs annexes (ex : garage, abri de jardin..) sont autorisées et sous condition de surface souvent limitée.</p>
<p>Encadrer et mieux organiser le développement des lotissements et des quartiers périphériques des bourgs.</p>	<p>Le développement des lotissements a pu être encadré par un nombre limité de zones "AU" à destination des lotissements.</p> <p>L'ouverture immédiate ou suite à une modification du PLU permet en théorie de limiter l'expansion des zones urbaines</p>

	<p>tout en limitant la consommation d'espace. Des objectifs de densités permettent de concentrer les constructions et maîtriser ainsi le développement surfacique des quartiers nouveaux.</p> <p>Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) permettent quant à elles de soigner la forme du quartier à travers l'orientation des bâtiments, la mixité des bâtiments, les éléments du patrimoine à préserver...</p> <p>Ceci est pourtant à relativiser en fonction du document d'urbanisme (PLU ou carte communale) plus ou moins proportionné avec l'évolution de la population ou de l'ancienneté du document d'urbanisme</p>
Prendre en compte les besoins d'organisation foncière des exploitations afin de disposer de structures adaptées et regroupées	Pas d'action spécifique développée
Protéger les sièges d'exploitation agricole existants et pérennes, et les terres nécessaires au maintien de leur activité (au niveau du site de production, au niveau de l'unité foncière nécessaire au maintien de l'activité.)	<p>Guingamp Communauté : en 2009, Guingamp Communauté et la Chambre d'agriculture ont mené ensemble une étude prospective sur le devenir des exploitations agricoles dans le cadre d'une gestion concertée et optimisée du foncier.</p> <p>Guingamp Communauté a signé la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne et a renouvelé la convention de veille et de réserve foncière qu'elle a passée avec la SAFER.</p>

Il est indispensable que le SCOT vienne stopper les extensions foncières, se positionne sur la trame verte et bleue, en faveur du maintien de l'activité agricole...

L'avantage qu'avait le précédent SCOT c'est la logique du travail ensemble qu'il a instauré.

J'aimerais que le SCOT travaille sur l'anticipation des mutations agricoles (pilier du développement économique, emprise foncière, modernisation) à 5 ou 10 ans. C'est un travail qui donnerait de la hauteur.

Le SCOT est le bras armé du Pays, sa stratégie politique d'aménagement.

Thierry BURLLOT

Président de la Communauté de communes Lanvollon Plouha 1992-2014

Bilan de l'impact environnemental et paysager 2007-2014

2-1- Corriger et limiter l'impact environnemental et paysager des infrastructures économiques.

2-2- Développer la prise en compte du paysage dans les zones nouvellement urbanisées, les aménagements d'entrées de villes et de bourgs

OBJECTIFS FIXES	REALISATIONS
<p> limiter le développement des espaces d'activités le long des axes routiers</p>	<p>Guingamp Communauté : A travers le schéma, deux sites ont été délimités en façade de la RN12 et 1 site en façade de la RD 767.</p> <p>Communauté de communes Lanvollon Plouha : Non, pour des raisons d'attractivité de ces zones et le besoin de vitrines de la plupart des entreprises commerciales.</p> <p>Communauté de communes de Bourbriac : 1 seule zone d'activité en bord de route départementale et une parcelle d'un ha au bord de la RD8, non encore viabilisée.</p> <p>Leff Communauté : zones d'activités aménagées le long de la RN12</p> <p>Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : la Communauté de communes a aménagé une nouvelle zone d'activités en bordure de RN12 dans une démarche Bretagne Qualiparc avec un aménagement paysager de qualité, laissant une large barrière végétale pour limiter son impact visuel.</p> <p>Les ZA de Saint Paul et de Kerbol ont également été requalifiées et leur aspect visuel amélioré</p>
<p>Privilégier les acquisitions foncières et aménagement en profondeur plutôt qu'en linéaire, en bordure immédiate de voie</p>	<p>Pas d'action spécifique développée</p>
<p>Imposer des mesures compensatoires dans le projet urbain et paysager</p>	<p>S'il est vrai que des mesures de compensations sont évoquées en cas de destruction de haie et bocage, ces mesures ne sont cependant pas imposées et restent plus souvent liées à un avis de commission locale (ex PLU de Pludual). Les zones humides quant à elles sont soumises à compensation au vu des dispositions du SDAGE.</p>
<p>Appliquer à l'ensemble des infrastructures d'accueil d'entreprise les principes de Bretagne Qualiparc</p>	<p>Communauté de communes Lanvollon Plouha : Kercadiou 2 en cours, requalification du Grand Etang et de Kercadiou 1</p> <p>Guingamp Communauté : Principes de Bretagne Qualiparc appliqués uniquement pour les zones communautaires créées et requalifiées. Une seule zone communale a été requalifiée. Guingamp Communauté s'appuie sur le référentiel Bretagne Qualiparc pour émettre des avis sur les projets d'urbanisation ou de construction situés en dehors des parcs d'activités communautaires</p> <p>Leff Communauté : la ZA de Plerneuf a été labellisée QUALIPARC, les autres parcs d'activités ne sont pas labellisés mais s'inspirent des recommandations de QUALIPARC.</p> <p>Pontrieux Communauté : uniquement sur la zone d'activités de Poulogne sur la commune de Quemper-Guezennec</p> <p>Communauté de communes de Bourbriac : Les principes de Bretagne Qualiparc ont été appliqués pour la ZA du Courjou</p> <p>Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : Les principes de Bretagne Qualiparc ont été appliqués sur 3 ZA communautaires : Nénès à Louargat, Saint Paul à Louargat et Kerbol à Belle Isle en Terre</p>
<p>Elaborer une charte paysagère sur le linéaire des axes routiers importants</p>	<p>Pas de charte paysagère sur le linéaire des axes routiers importants</p>
<p>Requalifier par un traitement paysager les</p>	<p>Guingamp Communauté : Pas de traitement paysager des parties de zones situées en façade de la RN 12 (certaines étant communales, d'autres communautaires pour lesquelles les terrains de façade ne sont pas maîtrisés)</p>

<p>parties visibles des espaces d'activités le long de la RN12</p>	<p>Leff Communauté : Pas de traitement paysager des zones</p> <p>Communauté de communes de Bourbriac : non concernée</p> <p>Communauté de communes Lanvollon Plouha : Kercadiou 2</p> <p>Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : la Communauté de communes a aménagé une nouvelle zone d'activités en bordure de RN12 dans une démarche Bretagne Qualiparc avec un aménagement paysager de qualité, laissant une large barrière végétale pour limiter son impact visuel.</p> <p>Les ZA de Saint Paul et de Kerbol ont également été requalifiées et leur aspect visuel amélioré</p>
<p>Réduire et limiter l'affichage publicitaire</p>	<p>Guingamp Communauté : Guingamp Communauté a revu entièrement la signalétique de la ZI de Bellevue afin de limiter la prolifération de panneaux de jalonnement</p> <p>Leff Communauté : aucune action menée</p> <p>Communauté de communes Lanvollon Plouha : Les services de la Préfecture ont été associés dans le projet d'extension du Parc d'Activités de Kercadiou. L'harmonisation de la signalétique des zones a été mise en place pour endiguer l'affichage sauvage.</p> <p>Communauté de communes de Bourbriac : pas de réglementation spécifique</p> <p>Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : L'affichage publicitaire n'a pas été réduit mais dans les zones d'activités, la Communauté de Communes a mis en place une signalétique communautaire afin d'empêcher la pose de panneaux publicitaires sauvages.</p> <p>Par ailleurs, la Communauté de communes est aujourd'hui en capacité d'informer sur la réglementation en vigueur, pour une action davantage préventive.</p>
<p>Prendre en compte le paysage dans les zones nouvellement urbanisées, les aménagements d'entrées de villes et de bourgs</p>	<p>Pas d'action spécifique développée</p>

2-3-Développer l'éolien dans le cadre de "zones de développement de l'éolien" définies à l'échelle des Communautés de Communes.

2007-2014

En juin 2011, les élus du Pays de Guingamp, ont lancé l'élaboration d'un atlas de développement éolien, pensé et élaboré à l'échelle de leur territoire composé de sept intercommunalités et de soixante cinq communes. L'atlas a pu être alimenté par les réflexions lancées dans les Communautés de Communes en vue de la création de ZDE (dispositif désormais caduc).

Cet outil technique, à destination des élus, des partenaires institutionnels et de la population, livré en Janvier 2012, a été conçu pour servir de socle de base à la planification du développement des parcs éoliens du Pays. Il est né d'un travail collaboratif réalisé en régie avec le concours de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Côtes d'Armor.

A l'issue des travaux (analyse croisée et quasi-exhaustive de bases de données de contraintes techniques, de sécurité publique et de facteurs environnementaux), il a permis de mettre en exergue les zones potentiels au regard es contraintes règlementaires ainsi que la nécessaire hiérarchisation des sites d'accueil potentiels pour un développement éolien intégré.

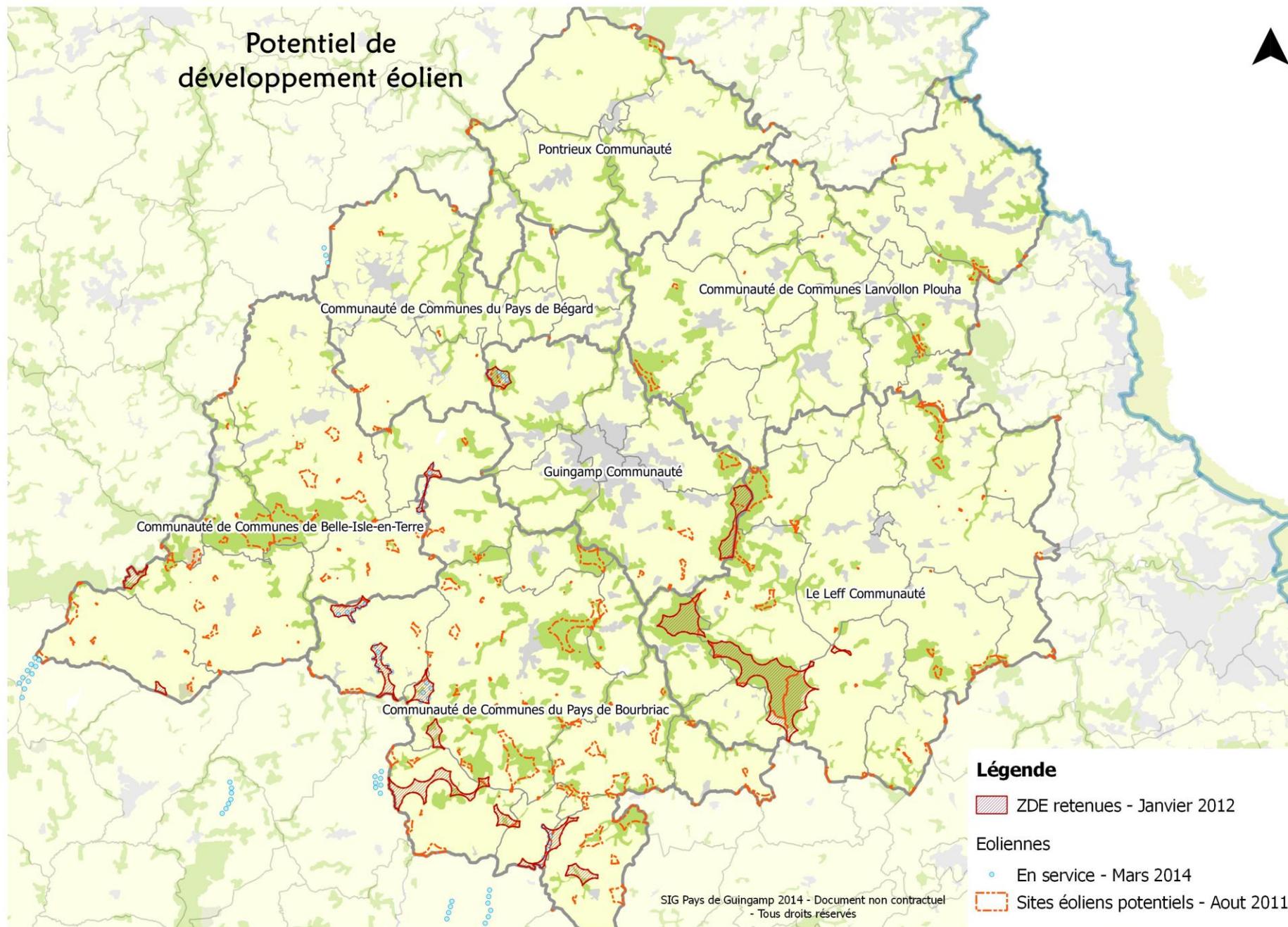
Deux communautés de communes ne disposent d'aucune zone potentielle : la Communauté de communes de Pontrieux Communauté, la Communauté de communes du Pays de Bégard. Trois zones apparaissent sur la communauté de communes Lanvollon Plouha. Les Communautés de communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre, du Pays de Bourbriac, du Leff Communauté et de Guingamp Communauté présentent un nombre intéressant de zones.



Potentiel de développement éolien

La loi n° 2013-312 – dite Loi Brottes – visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes, a été adoptée en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 11 mars, et publiée le 15 avril 2013. Elle introduit des nouvelles dispositions pour l'éolien :

- Suppression des zones de développement de l'éolien (ZDE), zone d'implantation obligatoire pour bénéficier des tarifs bonifiés de vente de l'électricité
- Suppression de la règle des cinq mâts minimum obligatoires
- Simplification du cadre réglementaire éolien. En effet, il revient désormais aux maîtres d'ouvrage de déposer directement le permis de construire et le dossier ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) aux services instructeurs



3. Favoriser un développement équilibré du tissu économique

Bilan du développement du tissu économique 2007-2014

3-1 Développer et rationaliser le réseau des infrastructures d'accueil d'entreprises

OBJECTIFS FIXES - 2007

Prise en compte des capacités épuratoires globales du territoire

Mise en œuvre d'un plan de modernisation et de développement des filières et équipements d'assainissement (réseaux, stations, traitement des boues,...) ?

2007-2014

Leff Communauté : Projet de Plélo et Plouagat rattaché à la station d'épuration, Plerneuf en assainissement individuel

Communauté de communes de Bégard, de Bourbriac : Assainissement individuel

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : Assainissement individuel - Mise en place d'un SPANC en 2006

Communauté de communes Lanvollon Plouha : Assainissement individuel et réflexion en cours sur la prise de compétence assainissement collectif

Pontrieux Communauté : Les travaux sont en cours pour la mise en place de la filière boues à la station d'épuration de Pontrieux et pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur Pontrieux

Guingamp Communauté : Mise en place d'un schéma directeur d'assainissement et d'un schéma directeur des eaux pluviales ainsi que d'un schéma des espaces d'activité tenant compte des capacités épuratoires globales.

OBJECTIF FIXE

Etablir un schéma des infrastructures d'accueil d'entreprises et des espaces d'activités (localisation, hiérarchisation des zones d'activités ...)

2007-2014

Communauté de communes de Bourbriac: pas de schéma élaboré mais depuis 2010 une réflexion sur des zones d'activités communautaires

Communauté de communes Lanvollon Plouha / Leff Communauté : diagnostic commercial établi en janvier 2010, non suivi d'un schéma directeur

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : pas de schéma élaboré mais une connaissance précise de la localisation des ZA, des surfaces occupées et disponibles, du nombre d'entreprises installées, des entreprises installées sur le territoire par commune et par activité

Guingamp Communauté : Mise en place d'un schéma des espaces d'activité, qui tient compte des contraintes environnementales, des perspectives de développement de l'habitat et des attentes/besoins des entreprises

Pontrieux Communauté / Communauté de communes du Pays de Bégard : pas de schéma élaboré

OBJECTIFS FIXES

Deux grands pôles préférentiels de développement économique à privilégier :

- Chatelaudren/Plouagat,
- carrefour de la RN12 et de la RD767, à l'ouest de Guingamp)

2007-2014

Guingamp Communauté : le secteur visé est situé à l'ouest de l'agglomération. Guingamp Communauté a ainsi créé le parc d'activités de Kérizac sur la commune de Plouisy (parc d'activités d'intérêt départemental) et initié la création de celui de Kernilien/Park ar Brug sur les communes de Plouisy et Grâces. Par ailleurs : extension de la ZI de Bellevue vers le Sud (Parc d'activités de Kergré Ouest sur la commune de Ploumagoar) et de la zone de Kerhollo à St Agathon vers l'Est (zone de Kerhollo Est).

Communauté de communes Lanvollon Plouha : 9 parcs d'activités, 50 ha, 120 entreprises (en janvier 2014)



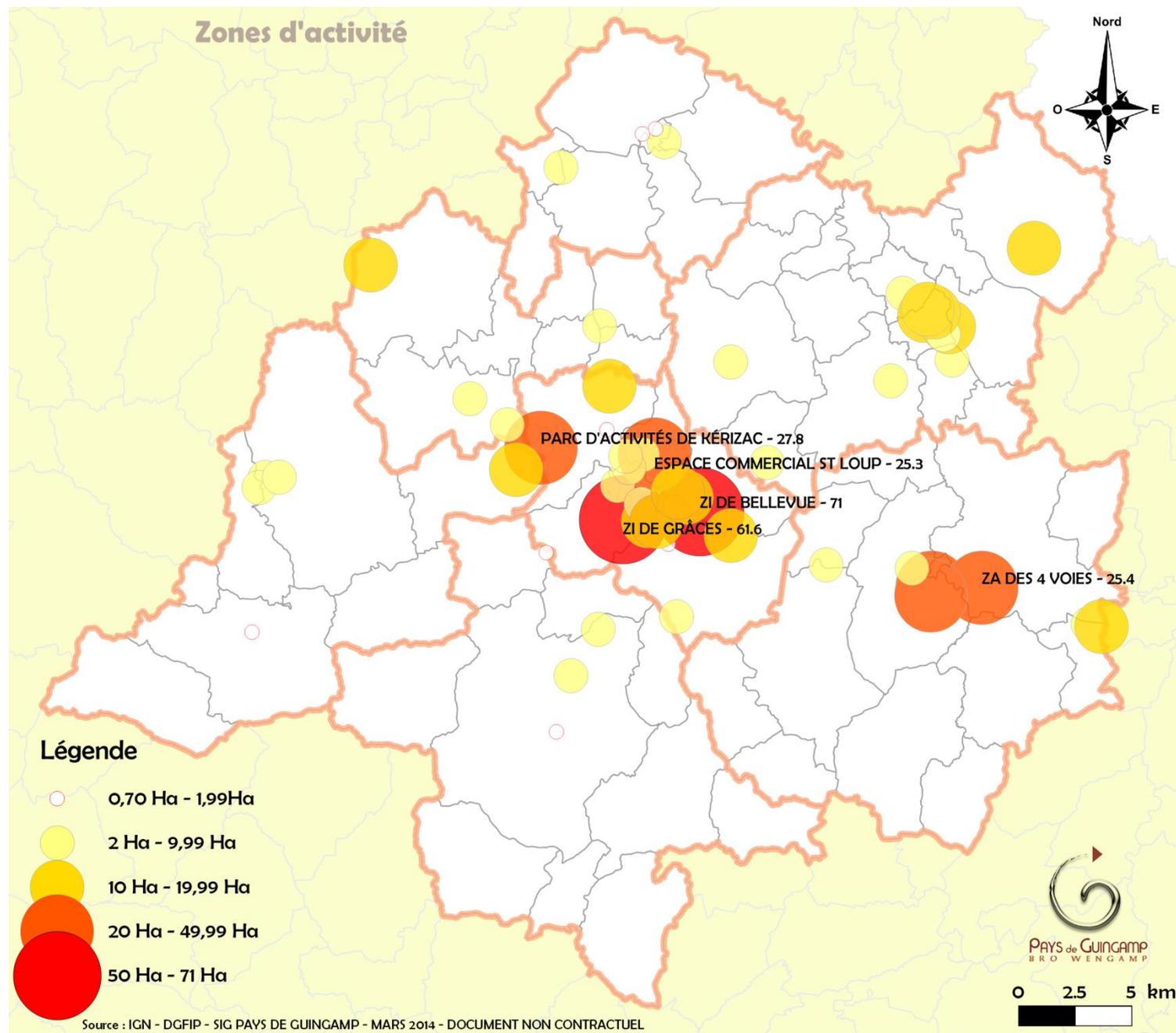
Zones d'activité

➤ 62 zones d'activités

➤ 542 ha de foncier économique

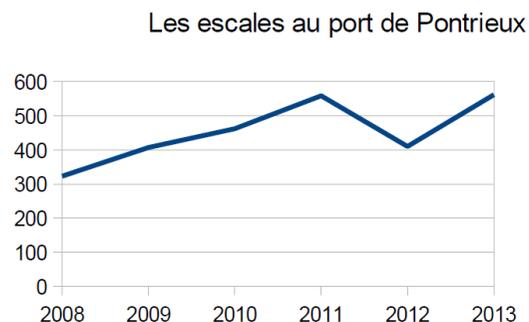
➤ Nombre et superficie des ZA :

EPCI	Nb	Ha
CC Belle Isle en Terre	5	37.66
CC Bourbriac	4	8.59
CC Lanvollon Plouha	10	54.87
CC Pays de Begard	4	34.75
Guingamp Communauté	28	294.67
Leff Communauté	7	102.86
Pontrieux Communauté	4	8.57
Total général	62	541.96



3.2- Développer le port de commerce et de plaisance de Pontrieux

- Un nombre d'escales en hausse depuis 2008



- Un nouveau contrat de gestion du port de plaisance confié pour une période de 10 ans à la Société Marinov, porteuse d'un projet novateur de développement du port.

Le projet intègre bien l'originalité de Pontrieux (ancien port de Guingamp, l'un des rares en fond d'estuaire dans les Côtes d'Armor) en augmentant le niveau de service tout en conservant le charme du petit port de plaisance.

- Installations de pontons sur 100 mètres linéaires
- Réorganisation de l'aménagement du quai pour une capacité accrue
- Des mouillages remis à neuf
- Dès 2015, une capacité du port étendue à 182 places (contre environ 150 aujourd'hui)
- Une politique commerciale dynamique pour valoriser, animer, faire connaître le port et s'y sentir bien.
- Aménagement de la capitainerie en un lieu d'accueil et de convivialité pour les plaisanciers, pour leur permettre de partager leurs expériences, préparer leurs croisières, avoir accès à de nouveaux services : des expositions à la capitainerie, un site internet dédié, des manifestations en été, un lieu pour stocker du matériel...
- Label « port propre » pour 2017 : démarche globale pour apporter les solutions pour la gestion des eaux grises et des eaux noires, impliquer les plaisanciers dans la protection de la qualité des eaux et participer ainsi à réduire l'impact environnemental des activités de plaisance sur le milieu.
- Politique volontariste pour l'accueil des personnes en situation de handicap : accessibilité du port avec équipements dédiés, sécurisation des différents espaces publics ... Ce niveau d'équipement encore extrêmement rare dans les ports de plaisance de Bretagne fera du port de Pontrieux un port exemplaire.
- Un programme d'investissement de 220.000 euros sur 10 ans

- La CCI des Cotes d'Armor conserve la gestion du port de commerce de

Le port de commerce alimente l'usine AGRIVA en produits de dragage (maërl, sable coquillier). La CCI a été retenue pour la gestion du port de commerce sur la proposition d'un programme pluriannuel d'investissements ambitieux de 11 millions d'euros. À ces investissements, s'ajoutent 7,1 millions d'euros pour le dragage.

Extrait du Dossier de presse Renouvellement de la gestion portuaire départementale - Signature des contrats de DSP portuaires – 5 novembre 2013

3.3- Développer une activité agricole plurielle

OBJECTIFS FIXES

- maintenir des moyens de production et de diversification de l'agriculture
- adapter les exploitations aux filières

Pas d'action spécifique développée

3.4- Maillage du Pays par un réseau de pôles urbains, pôles relais et centres ruraux

OBJECTIFS FIXES

1. Diversifier le pôle commercial de GUINGAMP
 - ⇒ consolidation du centre-ville
 - ⇒ création d'un 4^{ème} pôle commercial périphérique
2. Créer des pôles artisanaux et commerciaux spécialisés et rechercher une stratégie d'implantation différenciée des activités économiques : activités artisanales dans le tissu urbain et périurbain hors zones d'activités
3. Développer une offre immobilière publique ou privée adaptée pour les entreprises artisanales et commerciales de proximité, services et professions de santé,... particulièrement dans les zones du pays jugées déficitaires (sud RN12 notamment).



1. Orientations maintenues. Travail en cours (FISAC, Projet ZAC Saint-Loup)

2. Aucun pôle spécialisé créé. Pas de stratégie d'implantation différenciée des activités économiques

3.

Communauté de communes de Bourbriac : Atelier relais

Leff Communauté/Communauté de communes du Pays de Bégard /Guingamp Communauté : Maison de santé

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : Atelier relais en projet sur la nouvelle ZA de Nénès, une maison de santé à Belle Isle en Terre (projet communal) et une maison de santé en cours de construction à Louargat (projet communal)

Communauté de communes Lanvollon Plouha : Ateliers relais, derniers commerces (baux commerciaux et locations ventes)

« Il est important que les élus locaux puissent voir comment s'intègre le projet de la commune dans le projet d'aménagement global du SCOT et intervenir en réaction aux propositions du SCOT

Dans le SCOT actuel sont mis en évidence plusieurs pôles d'équilibre. Cet aspect est à préciser et à conforter, avec la question sous-jacente des distances et de la notion de proximité. Il faut sortir des principes trop généraux pour dire concrètement ce qu'il est possible de faire pour maintenir et développer ces différents pôles d'équilibres.

Il faut aussi examiner les possibilités d'accueil des populations nouvelles en rapport avec la nécessité de préserver les terres agricoles, ce qui conduirait de façon globale à la réduction sensible des terres constructibles... »

Yannick BOTREL - Sénateur
Maire de Bourbriac 1995-2014

OBJECTIFS FIXES

Conforter les pôles urbains Guingamp, Bourbriac, Bégard, Belle-Isle en Terre, Châtelaudren, Lanvollon, Plouha, Pontrioux (habitat, emplois, équipements et services d'intérêt communautaire)
Consolider les pôles relais (Louargat, Pédernec, Pommerit-le-Vicomte, Plouagat et Plélo) disposant d'un bon niveau d'équipements et de services
Conforter les centres ruraux (Pont-Melvez, Boquého, Plouec-du-Trieux, Ploëzal, sur la D 9 (entre Guingamp et Lanvollon) Le Merzer et Gouelin et vers le littoral Pléguien, et Tressignaux)



Communauté de communes de Bourbriac - Commune de Bourbriac : Plutôt desserrement : développement des activités et de l'habitat en périphérie du pôle urbain

Leff Communauté : Le Petit Echo de la Mode à Châtelaudren

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre – Commune de Belle-Isle en Terre : la commune a permis aux artistes d'occuper d'anciens locaux commerciaux pour animer les vitrines par des expositions : 8 artistes en 2011 se sont partagés 4 vitrines, 7 en 2012 se sont partagés 3 vitrines. Ces occupations ont permis à 2 anciens locaux d'être reloués à de nouveaux commerçants.

En 2013, le collectif Arthémuse regroupant différents artistes a été dans l'objectif de promouvoir les artistes du territoire communautaire. Ce collectif a investi les Halles de Belle Isle en Terre de juin à fin septembre et mis en place des expositions, soirées concerts, spectacles, contes, foire aux livres, ateliers créatifs et culinaires, jeudis littéraires...D'autres associations ont vu le jour ou ont été réactivées (« l'association le Roi Dagobert à Louargat », Superfuz, 2 associations culturelles organisant différents concerts, spectacles sur le territoire.

Un nouvel office de tourisme communautaire a été aménagé en 2011. C'est une vitrine mettant en avant le professionnalisme des acteurs du territoire. Il permet de valoriser les artisans locaux (biscuiteries, sabotier, expositions d'artistes...et permet aux visiteurs de découvrir et circuler sur le territoire.

Communauté de communes Lanvollon Plouha – Commune de Lanvollon :

- Construction du Foyer de vie Henri Terret (Fondation Bon Sauveur) – 30 logements
- Construction du Pôle Jeunesse et de l'extension de la MSP à Blanchardeau
- Rond-point de Kercadiou / parc d'activité des Fontaines
- Création d'un Télécentre,
- Construction d'une salle de visioconférence,
- création d'un Club d'Entrepreneurs en septembre 2013
- préparation en cours d'un guichet unique pour l'adaptation des logements des seniors en vue du maintien à domicile (économie des seniors)

Communauté de communes Lanvollon Plouha - Commune de Plouha :

- Construction de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) par l'OHS
- Requalification de la zone du Grand Etang

Pontrioux Communauté – Commune de Pontrioux : création d'une salle d'activités et d'escalade

Guingamp Communauté – Commune de Guingamp : Plutôt desserrement : développement des activités (commerciales et tertiaires) et de l'habitat en périphérie du pôle urbain mais de nouveaux équipements structurants dans le centre : Pole d'échange multimodal, Espace Sportif et Pole Jeunesse

Communauté de communes Lanvollon Plouha – Commune de Pommerit-le-Vicomte

- Construction du Centre communautaire STARTIJIN (équipement école de musique)
- Travaux d'assainissement
- Transfert de la Mairie / ancienne mairie réhabilitée en logements

Leff Communauté : Multi-accueil et pôle sportif à Plouagat

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre – Commune de Louargat: Rien n'a été mis en place sur la commune mais une réflexion est engagée sur la construction à venir d'un Pôle Enfance Jeunesse

Communauté de communes de Bourbriac - Commune de **Pont-Melvez** : Bar-restaurant, Poste et Multiservice - Commune de **Plesidy** : Salle des sports

Communauté de communes Lanvollon Plouha :

- Soutien aux derniers commerces (Le Faouët, Tréguidel, Le Merzer, Pléguen)
- **Goudelin** : Réhabilitation de la salle des sports, Réhabilitation du centre-bourg
- **Tressignaux** : Création de la Maison de la Petite Enfance et projet d'extension validé ; programme de logements sociaux inscrit à la programmation
- Le **Merzer** : Projet de 2 logements sociaux
- **Pléguen** : Projet validé de reconstruction de la salle des fêtes

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre – Commune de **Gurunhuel** : maintien du commerce en centre bourg. Après l'incendie de l'ancien commerce, la Communauté de communes a décidé de reconstruire le commerce de Gurunhuel afin de maintenir le dernier commerce sur cette commune. De 2006 à 2011, le commerce a été tenu par un premier gérant. Malgré un soutien de la Communauté de communes, le commerce a été liquidé en novembre 2011. Il a été repris en juillet 2012.

3.5- Développer la fonction touristique du Pays de Guingamp

OBJECTIFS FIXES
Structurer le réseau et mettre en synergie des grands sites et équipements à vocation touristique ou de loisirs
Développer et répartir de façon appropriée les capacités d'hébergement touristiques sur l'ensemble du territoire.



- Depuis 2012 : Réflexion en cours pour un office de pôle à l'échelle du Pays (excepté Communauté de communes Lanvollon-Plouha)
- Travail en cours autour de la « Destination Guingamp Argoat » pour mettre en avant les atouts du territoire
- Harmonisation des sentiers de randonnées entre les territoires (communication, continuité,...)

Incitation à la labellisation (accueil paysan, clé Vacances, gîte de France) ou au classement (une condition pour être inscrit en office de tourisme)

Capacité d'hébergement touristique en 2011 (Source : Pays touristique)

- 17 hôtels (546 lits)
- 15 campings (2 148 lits)
- 217 meublés (998 lits)
- 11 gîtes de groupes (556 lits)
- 84 chambres labellisées (223 lits)
- 4315 résidences secondaires (en 2008)
- 1 centre nautique avec hébergement

Fréquentation en 2011 :

- Château de la Roche-Jagu (Ploezal) : 33 205 visiteurs
- Jardin de la Roche-Jagu : 151 370 visiteurs
- Vapeur du Trieux (Pontrieux) : 27 650 visiteurs
- Zoo de Tregomeur : 82 653 visiteurs
- Parc de loisirs Armoripark (Bégard) : 65 820 visiteurs
- Terrarium et vivarium de Kerdanet (Plouagat) : 6 592 visiteurs
- Fête de la Saint-Loup : 60 000 visiteurs
- Fête des jardins : 23 000 visiteurs

OBJECTIFS FIXES

Poursuivre et approfondir la démarche de protection et de valorisation du patrimoine architectural,
Obtenir le label « Pays d'Art et d'Histoire ».

2007-2014

Obtention du label : Montage du dossier en cours

Pontrieux Communauté : signature d'un contrat de station avec le Conseil Général des Côtes d'Armor le 02 février 2009 pour le développement et l'animation touristique prenant en compte les divers aspects de cette activité (projets structurants, urbanisme, qualité de l'accueil, animation...) à travers la mise en oeuvre de moyens spécifiques

Guingamp Communauté : en février 2011, la Communauté de communes prend la compétence TOURISME et un Office de tourisme communautaire est créé

Ville de Guingamp

- Reconnue pour la qualité de son patrimoine (les monuments historiques tels que la Prison, le Château, la Plomée, la Basilique, les maisons à pans de bois et le patrimoine architectural, urbain, vernaculaire remarquable), Guingamp est entrée depuis 2011, dans le réseau des Cités d'Art de Bretagne comme « **Ville historique de Bretagne** ». L'histoire militaire, religieuse et commerciale de la ville lui a donné un corps et un véritable caractère.
- **Plusieurs propositions touristiques permettent de mettre en valeur ce patrimoine :**
 - L'Office de Tourisme propose des visites guidées gratuites de la ville historique en juillet-août.
 - Chaque été, de mi-juillet à mi-août, la SPREV (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine religieux en vie), propose des visites guidées gratuites de la Basilique.
 - 3 circuits patrimoine sont disponibles sur le site internet de la ville et à l'office de tourisme : le circuit de la Plomée, le circuit de l'Abbaye, le Guide "A la découverte de Guingamp, Histoire et Patrimoines"
- **Le projet de réhabilitation de la prison :** Cadrée derrière ses hauts murs d'enceinte, cette ancienne prison de 1841, de type Pennsylvanien, est un bâtiment exceptionnel. Cette prison fût en quelque sorte le laboratoire idéal en vue de tester les nouveaux systèmes d'enfermement résultant des réflexions de la philosophie des lumières et existant notamment aux Etats-Unis. Cette prison obéit ainsi consécutivement aux deux systèmes d'enfermement privatif de liberté imaginés par les philosophes du 18^{ème} après la Révolution: isolement partiel en cellule la nuit et travail commun le jour / isolement total en cellule individuelle de jour comme de nuit. Durant un siècle, elle fut ainsi le témoin des variations du système carcéral français. Patrimoine rare, car elle serait la seule prison de ce type en Europe, conservée dans son état originel, elle n'est pour l'instant pas ouvert au public. Classée monument historique en 1997 et récemment partiellement restaurée (mise hors d'eau) elle ouvre ses portes exceptionnellement chaque été lors des visites guidées gratuites proposées par l'Office de Tourisme et lors des Journées du Patrimoine une en septembre. La municipalité souhaite ouvrir ce monument historique au public en y créant un centre de la culture et des patrimoines. Les travaux envisagés doivent permettre la restauration de la prison délabrée (à l'exception des toitures déjà restaurées en 2009) pour accueillir trois pôles: le Centre d'art visuel GwinZegal; le centre d'interprétation du patrimoine; le service culturel municipal
- **La réhabilitation du site de l'ancien Château Pierre II.** Le Cabinet Deverney a réalisé une étude de faisabilité en 2012, dont les résultats ont été présentés lors d'une réunion publique en mairie le samedi 20 avril 2013.

Esquisses du projet



3.6- Développer des équipements structurants et des services à la population dans toutes ses composantes, de l'enfance au vieillissement //3.7- Prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes

Extrait du SCOT 2007 : L'objectif est de permettre aux jeunes de vivre au Pays, en s'y maintenant ou en permettant leur accueil parmi les nouveaux arrivants (logements et équipements de loisirs, sportifs et culturels). Les jeunes ménages doivent trouver sur le territoire les services nécessaires à leur installation (système souples et variés de gardes d'enfants...).

OBJECTIFS FIXES

Développer l'offre de logements pour les jeunes : locatif temporaire, locatif social, accession sociale à la propriété

2007-2014

Communauté de communes Lanvollon Plouha : Offre limitée pour les jeunes, malgré les objectifs du PLH. Objectif de favoriser la production de petits logements locatifs à vocation sociale (grâce aux aides ANAH)

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : l'OPAH menée entre 2006 et 2011 a permis de développer le logement locatif social.

Leff Communauté : Pas de politique de logement spécialement dédiée aux jeunes

Guingamp Communauté :

- Nouveau Foyer des Jeunes Travailleurs livré en avril 2014
 - Locatif temporaire : des initiatives locales de listes de logements « étudiants » portées par la Mairie de Guingamp et Guingamp Habitat.
 - Locatif social : une offre de droit commun par les bailleurs sociaux pour le logement locatif social public, et une OPAH qui favorise également l'accession à la propriété dans l'ancien (proportion d'accédant inconnue → intéressant à mesurer dans le cadre d'un nouveau dispositif type PIG ou OPAH)
 - Accession sociale à la propriété : des dispositifs nationaux et des initiatives engagées localement, plutôt décevantes :
 - « Pass Foncier » : 13 aides/60 = 22% des objectifs du PLH (contre 100% attendus)
 - « Majoration du PTZ » : 7 aides/30 = 23% des objectifs du PLH (contre 100% attendus)
- PSLA (logements en accession à la propriété par transition progressive du statut de locataire à celui de propriétaire) : 3 réalisations/16 = 19% des objectifs du PLH (contre 50% attendus à mi-parcours).

OBJECTIFS FIXES

Développer les services nécessaires pour accompagner l'installation de jeunes ménages sur le territoire, développer la capacité des espaces multi-accueils pour l'enfance en fonction de la demande

2007-2014

Guingamp Communauté

- **SERVICE BABY SITTING**, en partenariat avec la Mission Locale
- **La Maison de l'Enfance TIPOIS**, située sur la commune de Ploumagoar. Ouverte depuis novembre 2005, elle est un lieu d'accueil, de rencontres, d'échanges, d'information et de documentation et regroupe la Ludothèque gérée par des parents bénévoles, le Multi-accueil, et la PMI
- **Le multi-accueil** de Guingamp Ploumagoar (2 sites : 50 places)
- **Le Relais Parents Assistantes Maternelles**, dont les missions sont d'organiser l'information des familles à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant, aider les parents dans leur fonction d'employeur, informer les assistantes maternelles sur leurs droits et leurs devoirs, favoriser les rencontres entre parents.

Communauté de communes de Bourbriac : ALSH et Atelier d'Eveil via le Relais Assistante Maternelle de Guingamp Communauté

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre :

- Gym' Mômes : Une activité d'éveil corporel pour les 2-6 ans

Schéma de cohérence territoriale du Pays de Guingamp - Bilan Mai 2014

- Relais Parents Assistantes Maternelles /Ludothèque et Espace jeux itinérants : Pour les enfants de 0 à 3 ans,
- Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) : pour les 7-15 ans
- Cap sport/Culture : activité pour le 8-15 ans, organisée par la Communauté de Communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre en partenariat avec le Conseil Général des Côtes d'Armor. Sur tout le territoire pendant toutes les vacances scolaires sauf à Noël.
- Réalisation d'une aire de Jeux et de loisirs sur la Commune de Belle-Isle-en-Terre en 2010

Communauté de communes Lanvollon Plouha :

- Capacité multi accueil de 30 places (soit 60 enfants). Extension de la MPE votée en 2013, pour 15 places supplémentaires
- Multi-accueil à Tressignaux : 60 enfants accueillis (bientôt capacités de 90 enfants)
- Relais Parents Assistantes Maternelles : 3 espaces de jeux et 150 assistantes maternelles
- Centre de loisir d'une capacité de 80 enfants (130 en juillet)

Pontrieux Communauté

- **Relais Parents Assistants Maternels et animation du relais** : Espaces-jeux itinérants & gratuits dans une des communes du territoire communautaire et des ateliers (Musique, terre, cuisine, bibliothèque) tout au long de l'année ainsi que quelques sorties : poney, sorties de fin d'année...
- **Famille Rurales du Trieux** : Association loi 1901, en partenariat avec la CAF, la MSA, la DDJS et Pontrieux Communauté (Contrat enfance-jeunesse), l'association « Familles Rurales du Trieux » offre des services aux familles pour les enfants de 3 à 14 ans et organise des camps pendant l'été.
- **Accueil loisirs** : Tous les mercredis, 6 semaines pendant l'été et pendant les vacances scolaires (sauf Noël). Activités diverses (manuelles, sportives, culturelles, artistiques...), activités en relation avec les ressources locales, sorties (patinoire, char à voile...), mini-camps.
- **CAP sport vacances**, ouvert les petites vacances (sauf Noël). Activités proposées pour les enfants de 6 à 8 ans, et de 9 à 11 ans : escalade, char à voile,...
- **Baby gym**, ouvert le mercredi (sauf pendant les vacances scolaires), pour les 3 à 6 ans
- **Lieu d'Accueil Enfant Parent**, mis en place par la CAF, réservés aux enfants de 0 à 12 ans, un mercredi par mois à la communauté de communes. Ils permettent aux parents ou aux grands parents de partager un moment de détente et de loisir avec leurs enfants.
- Projet de création d'un pôle enfance jeunesse
- Accueil de loisirs sans hébergements est devenu communautaire au 1^{er} janvier 2014.

OBJECTIFS FIXES

Développer les équipements de loisirs, sportifs et culturels pour les jeunes avec un souci de diversification des offres



2007-2014

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : en 2013 est inaugurée l'ancienne école complètement rénovée comme centre d'hébergement collectif aux groupes accueillis lors de séjours nature au Centre forêt Bocage

Communauté de communes Lanvollon Plouha

- Point Information Jeunesse et maison de la Formation professionnelle
- Cap Sport et Cap Armor : 100 participants
- Ecole d'enseignement artistique « La roue des arts » : 200 élèves
- Centre de loisir (CLSH) de 80 places locaux neufs.
- Locaux jeunes à Pommerit-le-Vicomte (Startijin), St Gilles les Bois, Goudelin (salle des sports), Treverec, Lanvollon
- Accompagnement de projets (voyages, associations, projet professionnel)
- Pole Jeunesse (ALSH et Local Jeunes)

Communauté de communes de Bourbriac :

- La Salle de Sports intercommunale "SPORT 10" à Plésidy.

Pontrioux Communauté

- L'accueil des collégiens : des soirées détente bowling (42 ados), laser-games (35 ados), ciné pizza party (40 ados), mais aussi des activités culturelles et artistiques, stage d'expression théâtrale, stage photos ou encore des activités sportives, comme le badminton, le foot en salle, le hand-ball, l'athlétisme, le kayak, la patinoire, le karting, du golf et des parcs d'animation comme la Récré des 3 Curés ou Armoripark. Les jeunes s'impliquent dans leurs projets : vente de calendriers, participation active au marché de Noël, vente de pizzas, ... pour aider au financement.
- Création d'une salle d'activités et d'escalade à Pontrioux

Guingamp Communauté

- **Le Service Jeunesse** de Guingamp Communauté propose aux jeunes de plus de 12 ans différentes animations durant les vacances.
- **Le skate Park** : répondant à une attente forte des jeunes de l'agglomération, implantation de 8 modules polyvalents pour les différentes pratiques (skate-board, roller, BMX...)
- **La construction de Pole Jeunesse – livré en avril 2014**

Situé face au stade du Roudourou, entre le centre social et la crèche Pinocchio, il accueille le foyer des jeunes travailleurs, le point info jeunesse, Cap jeunes, Rock à l'Ouest et le service jeunesse de Guingamp communauté

L'idée : regrouper dans un lieu unique, facilement accessible, identifiable et attractif, un ensemble d'appuis adaptés, au logement et à l'hébergement, à la lutte contre la précarité et à l'accompagnement social, aux études, à l'emploi et aux loisirs.

Le pôle jeunesse regroupera cinq structures déjà présentes à Guingamp. Quatre associations (le foyer des jeunes travailleurs, de 65 chambres, qui héberge avec un accompagnement socio-éducatif des jeunes de 16 à 30 ans) ; le point info jeunesse, chargé de diffuser largement des informations auprès des jeunes ; Cap jeunes, qui accompagne des jeunes en difficultés ; Rock à l'Ouest (**Salle de rock**), qui vise au développement de la musique. Le cinquième locataire sera le service jeunesse, géré par Guingamp Communauté.

- **L'espace sportif KreizennSport Pierre – Yvon Tremel, à Guingamp**



Dans un souci de mutualisation et de rationalisation des équipements sportifs sur le territoire communautaire, Guingamp Communauté s'est portée maître d'ouvrage de la construction de l'Espace sportif Pierre-Yvon TREMEL à Guingamp. La Région Bretagne s'est associée au projet, dans le cadre de sa compétence « Gestion des Lycées », pour permettre une utilisation de cet équipement, en journée, par les établissements scolaires et notamment le Lycée Professionnel Jules Verne, dont les équipements sportifs étaient vieillissants. L'implantation de cet équipement, en contrebas du Lycée Jules Verne sur un terrain d'une superficie totale de 13 000 m², a donc été décidée en concertation avec la Région. Cet équipement permettra ainsi de satisfaire aux attentes des scolaires et des associations locales, reconnues d'intérêt communautaire, par une optimisation de son planning d'utilisation. La gestion de cet équipement, en régie par GUINGAMP COMMUNAUTE, a fait l'objet d'une mutualisation avec les services de la Ville de Guingamp pour l'entretien des locaux et la gestion des plannings. Une salle multisports de 250 places d'une superficie de 1235 m² en gradin correspondant au niveau de compétition « régional » pour les disciplines suivantes : Badminton, Basket –Ball, Volley-ball... Une salle de boxe d'une superficie de 375 m² à l'usage de la boxe amateur, éducative, pré-combat et une salle de gymnastique d'une superficie de 655 m² devant permettre les entraînements (clubs et scolaires) pour toutes les activités avec agrès

Espace sportif et Pole Jeunesse implantés au sein d'un quartier d'habitat social ayant bénéficié d'un programme ambitieux de renouvellement urbain

Extrait du SCOT 2007 : En effet, certaines communautés de communes font preuve d'un dynamisme assez remarquable notamment en matière démographique. La croissance urbaine se développe avec une pression plus forte sur la frange Est du Territoire et le long des axes de la RN12 et de la D767, ainsi que sur la frange littorale. D'autres secteurs, plus éloignés des centres urbains ou du littoral, connaissent au contraire des difficultés pour maintenir leur population. Pour favoriser un développement harmonieux du territoire, il convient que chaque EPCI puisse proposer des logements en quantité suffisante tant pour satisfaire les besoins de la population locale (pallier le desserrement des ménages, permettre la décohabitation...) que pour permettre l'installation d'une population nouvelle. Afin de favoriser un rééquilibrage des tendances naturelles, il faut mettre en œuvre une solidarité intercommunautaire au sein du Pays pour que les EPCI connaissant un déficit démographique puissent disposer en priorité, s'ils le désirent et tant que faire ce peut, des moyens de production de logements.

L'objectif est de pallier le desserrement des ménages et intervenir de façon volontariste en matière d'habitat, notamment dans le cadre des Programmes Locaux de l'Habitat.

4- Intervenir pour remédier au déficit démographique de certains EPCI et répondre aux besoins de la population en matière de logements

OBJECTIFS FIXES

Inciter à l'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat pour définir et mettre en œuvre des politiques locales permettant de répondre aux demandes actuelles et futures.



Quatre Communautés de communes ont mis en place un Programme local de l'habitat :

- Pontrieux Communauté
- Leff Communauté
- Guingamp Communauté
- Communauté de communes Lanvollon Plouha

Sur les trois restantes (Communauté de communes de Bégard, Bourbriac et Belle-Isle-en-Terre), une réflexion pour l'élaboration d'un PLH a été menée à partir de janvier 2012. Le diagnostic élaboré a permis de s'acheminer vers un programme d'intérêt général « Précarité énergétique et adaptation », en cours de montage.

OBJECTIFS FIXES

Mettre en place des observatoires de l'habitat à l'échelle des EPCI et du Pays

En cours de réalisation grâce au Web-SIG du Pays de Guingamp

Extrait du SCOT 2007 :

Diversifier le parc de logements et les statuts d'occupation

Le développement des bourgs et agglomérations est dominé par une occupation du sol marquée par des lotissements d'habitat individuel s'étendant à la périphérie des quartiers anciens déjà urbanisés. Le parc de logements est orienté vers l'accession individuelle de façon quasi exclusive. 83 % de résidences principales, dont 68 % de propriétaires occupants.

Pourtant, la demande en matière de logements est diverse, en tous cas plus différencié que l'offre nouvellement produite. En effet, les jeunes et les personnes âgées sont souvent à la recherche de petits logements tandis que les familles souhaitent bien évidemment occuper des logements plus spacieux.

L'offre proposée en locatif est faible, pourtant le locatif est souvent un élément important des parcours résidentiels et est intéressant pour les collectivités : meilleure rotation dans les logements et donc meilleure utilisation des équipements publics (écoles en particulier), réponse adaptée pour pallier le desserrement des ménages, phase « d'essai » avant de choisir un lieu d'implantation plus définitif...

Développer et mieux répartir l'offre sociale de logements

La proportion de logements sociaux est de 9,7 % sur le périmètre du Pays de Guingamp. L'offre sociale publique et privée est faible, insuffisante pour répondre aux besoins de la population locale. Le Pays de Guingamp concentre une population plutôt modeste qui a des difficultés à se loger dans le parc privé libre. L'offre sociale est de plus mal répartie sur le territoire puisque très concentrée sur la ville de Guingamp. Près de 70 à 75% de la population du Pays de Guingamp est en droit de prétendre à un logement social.

Le principe selon lequel la répartition du logement social sera organisée par les communautés de communes laisse la possibilité aux EPCI de disposer d'un quota de logements sociaux suffisant pour gérer les situations locales, notamment par le biais du Programme Local de l'Habitat

OBJECTIFS FIXES

Diversifier les types d'habitat (individuel, semi collectif, collectif) ainsi que la superficie des logements dans le parc de logement.
Diversifier les formes d'habitat neuf : proposer une alternative à la maison individuelle, modèle dominant, et au modèle « type » de lotissement
Développer dans le parc ancien une offre de logements en accession à la propriété, en locatif –notamment conventionné- en réutilisant des logements vacants et/ou par des changements d'usage.
Etendre et accroître le parc locatif social sur l'ensemble du Pays. Développer l'offre à vocation sociale
Tendre au rééquilibrage du parc social sur la communauté de communes de Guingamp. (respect de proportions de production de logements sociaux par rapport à la production neuve totale : objectifs des PLH, 15% à 20% dans les chefs-lieux de canton, 10% à 15% dans les autres communes

2007-2014

Leff Communauté : PLH en cours d'élaboration

Communauté de communes Lanvollon Plouha : Objectif de 85 logements sociaux, qui sera difficilement atteint. Aide de 2.000 €/logement par la Communauté de communes. + Convention avec les bailleurs sociaux

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : Le PLH incite à diversifier les types d'habitat (individuel, semi collectif, collectif); la superficie des logements et les formes d'habitat neuf. Mise sur le marché de logements locatifs neufs par les organismes sociaux (Cotes d'Armor Habitat,...) + réhabilitation de logements (conventionnés)

Guingamp Communauté :

- Programmation PRU (Rappel : objectif de 64 logements PRU « hors-site PRU » porté à 77 après avenant 4 à la convention ANRU.) : le programme suit son cours à un rythme jugé assez satisfaisant :
 - 26 d'entre eux ont réalisés au 01/01/2013 (soit 33,7% de l'objectif)
 - Perspectives : 100% attendus à l'échéance de l'actuel PLH (mars 2015) sauf Chemin Vert à Pabu (programmation PRU avant avenant 4 respectée).
NB : difficultés concernant le rééquilibrage social par la réintroduction de logements privés et/ou en accession à la propriété sur site : abandon du projet initial Armor Habitat.
- Programmation PLH (créer 182 logements sociaux dans les communes périphériques) : quelques retards dans la redistribution spatiale prévue

Schéma de cohérence territoriale du Pays de Guingamp - Bilan Mai 2014

- Au 01/01/2013, hors maison-relais* et Lits Halte Soins-Santé*, seuls 10 LLS/137 soit 7.2% des objectifs du PLH ont été atteints (contre 50% attendus à mi-parcours),
- Perspectives : avec un rythme annuel de production inférieur à 20% du rythme fixé par les objectifs inscrits dans le PLH, les résultats attendus à l'échéance 2015 seront de cet ordre, malgré les efforts de rattrapage engagés (aides financières à la création de LLS, clauses de mixité sociale PLH retranscrites au sein des PLU, plan d'action foncière, ...).

NB : Croissance du parc à analyser dans un contexte qui n'est pas propre au territoire (conjuncture, ...) et à mettre impérativement en parallèle avec les hypothèses démographiques non vérifiées (trop optimistes, croissance réelle = 48% de la croissance « espérée » en hypothèse basse) Un retour progressif des efforts de production du PRU vers la production PLH de droit commun attendu

NB : Distinguer, dans les prochains documents de planification (SCOT/PLH), logements familiaux ordinaires et autres logement du parc social (foyer logement, EHPAD, hébergement d'urgence...)

OBJECTIFS FIXES

Lutter contre le mal-logement : inconfort, indignité, insalubrité...

2007-2014

Communauté de communes Lanvallon Plouha : PIG communautaire « habiter mieux », lutte contre l'habitat indigne avec le PACT HD

Leff Communauté : Inscription dans le Programme d'Intérêt Général Précarité énergétique – Adaptation, 58 logements accompagnés en 2 ans

Guingamp Communauté :

- Une OPAH mise en place en 2009 avec 2 effets attendus : la résorption et la prévention de l'insalubrité

Nombre de sorties d'insalubrité au 01/01/2013 :

- Propriétaires occupants : 3 logements financés sur 11 dossiers étudiés (objectif de 10)
- Propriétaires bailleurs : 4 logements financés sur 15 dossiers étudiés (objectif de 10)

Prévention de l'insalubrité par l'amélioration du parc :

- 181 logements aidés (travaux)/288 dossiers traités
- objectif de 405 fixé en 2009, puis 378 par avenant à la convention ANAH en 2011.
- Objectif annuels revus à la baisse pour 2013 et 2014 en raison de ce ratio, malgré réforme de l'ANAH en 2013.

- Un comité de suivi et de lutte contre l'habitat indigne a été mis en place en 2013, en collaboration étroite avec le PDLHI (21 dossiers en cours au 01/01/2013) pour les actions suivantes : repérage, traitement (mesures incitatives ou coercitives, accompagnement des locataires, ...), suivi

OBJECTIFS FIXES

Inciter à l'adaptation des logements au handicap et à la mobilité réduite dans la production neuve

2007-2014

- Le volet « adaptation » est prévu dans toutes les opérations programmées en cours ou à venir, avec l'objectif de maintenir à domicile des propriétaires occupants à ressources modestes affectés d'un handicap ou d'une perte de mobilité due au vieillissement.
- **Leff Communauté** : Pas d'incitation de la part de la Communauté de communes
- **Communauté de communes Lanvallon Plouha** : Expérimentation avec Côtes d'Armor Développement, concernant l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Diagnostic gratuit, sensibilisation des artisans. Projet de Guichet unique habitat
- **Guingamp Communauté** :
 - Une OPAH mise en place en 2009 avec un objectif de 38 logements rendus accessibles
 - 24 logements financés (pas spécifique à la construction neuve)
 - Guingamp Habitat rend accessible aux PMR tous les logements neufs de plain-pied. (liste annuelle tenue à jour et suivie par la CIAPH)

OBJECTIFS FIXES

Adapter ou créer des logements pour la population vieillissante ou handicapée, en apportant les services nécessaires (maintien à domicile, transport, commerces de proximité...).

2007-2014

Communauté de communes de Bourbriac : Soutien financier de l'intercommunalité à l'association du SAMAD (Service d'Aide au Maintien à Domicile) des personnes âgées et/ou handicapées.

Communauté de communes Lanvollon Plouha :

- Relations régulières avec les comités d'entraide (accompagnement)
- Mise en place en 2010 d'un service de transport à la demande (allo TAD) – 4.000 courses en 2013
- Mise en place en 2009 des Espaces rencontres itinérants (6/an : animations en direction du public PA, en EHPAD ou au domicile)
- Création du projet « les Visiteurs » en 2013-2014 (rencontre des PA isolées à domicile par un réseau de bénévoles) : lutte contre l'isolement et maintien à domicile. Formation des « visiteurs » en cours + Projet de colocations intergénérationnelles

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : Devenu un service de la Communauté de Communes en février 2004, le Service communautaire d'accompagnement à domicile (SECAD) propose de nombreux services :

- Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) pour accompagner les personnes dans toutes les tâches courantes de votre vie quotidienne : courses, préparation des repas, entretien du logement
- Le service de soins infirmiers à domicile (le S.S.I.A.D.) : service d'aide-soignante sur présentation d'une ordonnance. Capacité : 42 patients.
- Le service de portage de repas chauds à domicile, préparés par la cuisine centrale de Belle-Isle-en-Terre
- Le service de Téléalarme 24h/24 et 7j/7 : qui permet, en cas de chute, de difficultés de santé... de déclencher l'alerte pour des secours très rapide.

Pontrieux Communauté :

- Centre Intercommunal d'Action Sociale, créé par arrêté préfectoral le 29 octobre 2009 et qui a pris effet le 1^{er} janvier 2010. Le CIAS est rattaché à Pontrieux Communauté, tout en restant un établissement autonome.
- La gestion du Foyer Logement, devenu EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) accueille actuellement 68 résidents et environ 48 personnes y travaillent.
- Portage de repas à domicile, service mis en place en 2010 en partenariat avec l'EHPAD et le Comité Cantonal d'Entraide de Pontrieux. La fabrication et le conditionnement s'effectueront à l'EHPAD de Pontrieux et la livraison sera assurée par le Comité Cantonal d'Entraide.

OBJECTIFS FIXES

Des programmes spécifiques (PIG, OPAH, PLMD...) pourraient être engagés sur chaque EPCI.

2007-2014

Guingamp Communauté a mis en place une OPAH avec pour objectifs l'amélioration de la performance énergétique, l'adaptation du logement au handicap ou à l'âge et la remise sur le marché de logements locatifs de qualité, à loyer maîtrisé ainsi qu'une OPAH Copropriété.

Trois Communautés de communes ont mis en place un Programme d'intérêt général « Précarité énergétique et adaptation » :

- **Pontrieux Communauté**
- **Leff Communauté**
- **Communauté de communes Lanvollon Plouha**

Communauté de communes de Bégard, Bourbriac et Belle-Isle-en-Terre : la mise en place de ce même PIG est prévue pour fin 2014 / début 2015.

OBJECTIFS FIXES

Prévoir la création de logements adaptés aux personnes désorientées ou en souffrance psychique. (actuellement concentrées sur Bégard et Guingamp)

2007-2014

- La Fondation Bon Sauveur a créé un Foyer de vie Henri TERRET à Lanvollon pour des personnes à handicap psychique uniquement
- Le dispositif de l'ACAP sur Guingamp a été labellisé en 2010 « maison relais résidence accueil ». Sa capacité est passée de 10 à 20 en 2013. L'ACAP a aussi ouvert la résidence accueil de Belle Isle en Terre en 2008 pour 10 personnes.
- Lits Halte Soins Santé créée par la Maison de l'Argoat à Guingamp et inauguré en juillet 2013 : structure d'accueil de personnes en situation de grande exclusion, dont l'état de santé physique ou psychique nécessite un temps de repos ou de soins adaptés sans justifier d'une hospitalisation
- Equipe mobile de précarité sur Guingamp Communauté et Moustery et Coadout : faciliter l'accompagnement en soin de personnes exclues en précarité
- GEM Chlorophylle – Groupe d'entraide Mutuelles, à Guingamp : vise à développement² soutenir l'entraide entre les personnes en souffrance psychique, rompre l'isolement, prendre soin de soi en prenant soin des autres
- MAS à Plouha

OBJECTIFS FIXES

Répondre à l'accueil permanent et temporaire des gens du voyage en privilégiant un meilleur équilibre géographique :

- création de 28 places d'accueil sur la CC de Guingamp
- proposition de lieu(x) pour les grands passages, à proximité de la RN 12 ;
- repérage d'aires de petit passage sur les CC de Belle-Isle-en-Terre, Bégard et Pontrieux
- Produire un habitat adapté pour les familles en voie de sédentarisation en évitant une concentration sur le seul secteur de Guingamp.

2007-2014

Communauté de communes de Bourbriac : pas d'action réalisée dans ce domaine

Communauté de communes Lanvollon Plouha : Prise de compétence communautaire en 2013 pour création et gestion d'une aire d'accueil de grand passage de petite capacité (< 50 caravanes)

Leff Communauté : pas d'action réalisée dans ce domaine mais un axe dans le PLH en projet

Guingamp Communauté :

- Etude sur l'habitat des gens du voyage menée par Guingamp Communauté et ayant abouti : à la définition des besoins, à l'élaboration d'une charte ayant vocation à harmoniser les dispositions à intégrer dans les PLU en faveur de l'habitat des gens du voyage et à la rédaction d'un cahier de prescriptions et recommandations
- 20 places créées à Ploumagoar
- Pour les 8 places restantes : recherche en cours de terrain pour regroupements familiaux et aires de grands passages
- **Commune de St Agathon** : deux secteurs accueillent des familles depuis 2008, le secteur de Douar an Outrach (5 terrains occupés) et le secteur de Bel Orme (7 terrains occupés). La commune a intégré ces terrains familiaux à son projet de PLU par un zonage Atf. Aucun terrain n'a en revanche été réservé pour regroupements familiaux ou aires de grand passage.

J'aimerais que les vieilles bâtisses soient rénovées surtout celles qui font le caractère de nos centres-bourgs. Mais les travaux y sont considérables, certaines contiennent de l'amiante... Le coût des travaux est souvent rédhibitoire !

Nos bourgs ont besoin d'être réhabilités. Il faut aussi traiter les situations de vacance, notamment en centre bourg.

Claudine GUILLOU

Présidente de la Communauté de communes de Bourbriac

Bilan en matière de déplacement des personnes 2007-2014

Extrait du SCOT 2007 :

Afin de limiter l'évasion périurbaine, et la croissance du trafic automobile générateur de nuisances, trois objectifs prioritaires en matière de déplacements sont :

A. Le transport des personnes :

- Maintenir une bonne articulation entre les dessertes routières locales et la RN12
- Développer les transports en commun et mettre en place un service de transport à la demande
- Mieux tirer parti de la gare SNCF TGV. Le développement et l'amélioration du fonctionnement du pôle intermodale de la gare TGV de Guingamp représentent aujourd'hui un enjeu pour tout le Pays de Guingamp en terme de tourisme et de développement économique.

B. Favoriser les transports doux en développant l'usage des modes alternatifs à la voiture : vélo, marche à pied, qui nécessite d'assurer la sécurité des déplacements, d'offrir des possibilités de stationnement pour deux roues, et d'améliorer les liaisons inter-quartiers et de randonnée.

C. Prendre en compte l'accessibilité aux transports doux, c'est-à-dire la complémentarité des modes de transport : vélo-train, covoiturage, automobile-train, etc.

5- Améliorer le déplacement des personnes et encourager la complémentarité entre les modes de transports :

5.1- Le transport des personnes

OBJECTIFS FIXES

Améliorer les liaisons internes au sein du Pays :

- Améliorer l'état de la route D15 entre Bégard et Louargat ;
- Améliorer l'état de la route D7 entre Lanvollon et Châtelaudren et réaliser la déviation de Lanvollon
- Réaliser les aménagements routiers de sécurité nécessaires (ronds-points) sur la RD7 pour la desserte des zones d'activités (Kertedevant et Fournello) et l'embranchement de la RN 12
- Aménagement nécessaire de l'échangeur de La Chesnaye pour des raisons de sécurité

2007-2014

- L'état de la route D15 entre Bégard et Louargat a été amélioré au niveau de la traversée à Péderneq, par la commune
- L'état de la RD7 entre Lanvollon et Châtelaudren n'a pas été amélioré
- La déviation de Lanvollon (RD9) n'a pas été réalisée
- Réalisation des aménagements routiers de sécurité nécessaires sur la RD7 pour la desserte des zones d'activités (Kertedevant et Fournello) et l'embranchement de la RN 12
- Réalisation du rond-point nécessaire au niveau de l'échangeur de La Chesnaye pour des raisons de sécurité
- Giratoire RD6 sur Lanvollon pour desserte extension de la zone d'activité et sécurité
- Guingamp Communauté : réalisation d'un des deux ronds-points nécessaires et étude en vue de la création de l'autre giratoire

OBJECTIFS FIXES

Prévoir un service de transport complémentaire souple à la demande qui garantisse l'accessibilité des zones les plus enclavées du territoire.

2007-2014

- Transport à la demande en réflexion sur la Communauté de communes de Bourbriac et de Pontrieux Communauté
- Transport à la demande mis en place sur la Communauté de communes Lanvollon Plouha : 4000 missions/an
- Transport à la demande mis en place sur Guingamp Communauté : Axéophone, réservé aux habitants de Guingamp Communauté, résidant à plus de 500 mètres d'un arrêt du réseau urbain Axeobus.



Aires de covoiturage

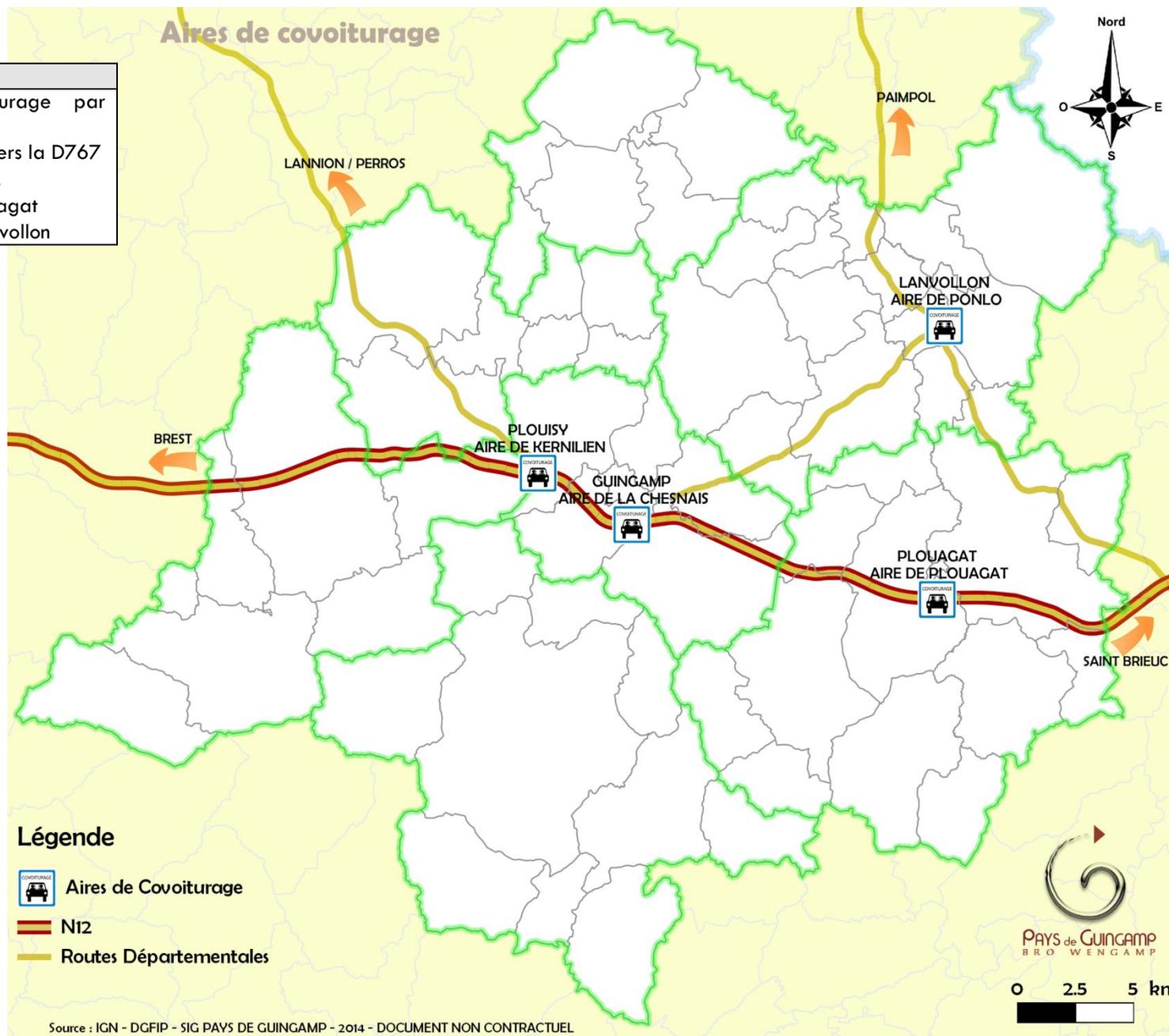
OBJECTIFS FIXES

Accompagner la pratique du covoiturage par l'aménagement d'aires de covoiturage

- au giratoire de Kernilien sortie RN12 vers la D767
- à l'échangeur de la Chesnaye côté sud,
- au carrefour de Fournello près de Plouagat
- au giratoire de la D6 à hauteur de Lanvallon



Aires de covoiturage réalisées



Légende

-  Aires de Covoiturage
-  N12
-  Routes Départementales

5.2- Favoriser les transports doux

OBJECTIFS FIXES

Favoriser le maintien ou la création des cheminements piétonniers entre les zones d'habitat et les centres bourgs, et centre ville et dans les zones commerciales périphériques.

Sécuriser les déplacements des cyclistes en agglomération

Développer le réseau des pistes cyclables, favoriser l'interconnexion des boucles et itinéraires

2007-2014

Guingamp Ville :

Aménagement de contre-sens cyclables :

- Rue de la Trinité
- Rue Saint-Nicolas
- Rue des Salles
- Rue de l'étang du Prieur

Aménagement de pistes cyclables : Boulevard de la Marne, quartier de Roudourou, rue de la Trinité, rue St Nicolas...

Aménagement d'un cheminement le long des berges, d'un bout à l'autre de la ville, depuis l'école François Leizour jusqu'à la passerelle Saint-Sébastien

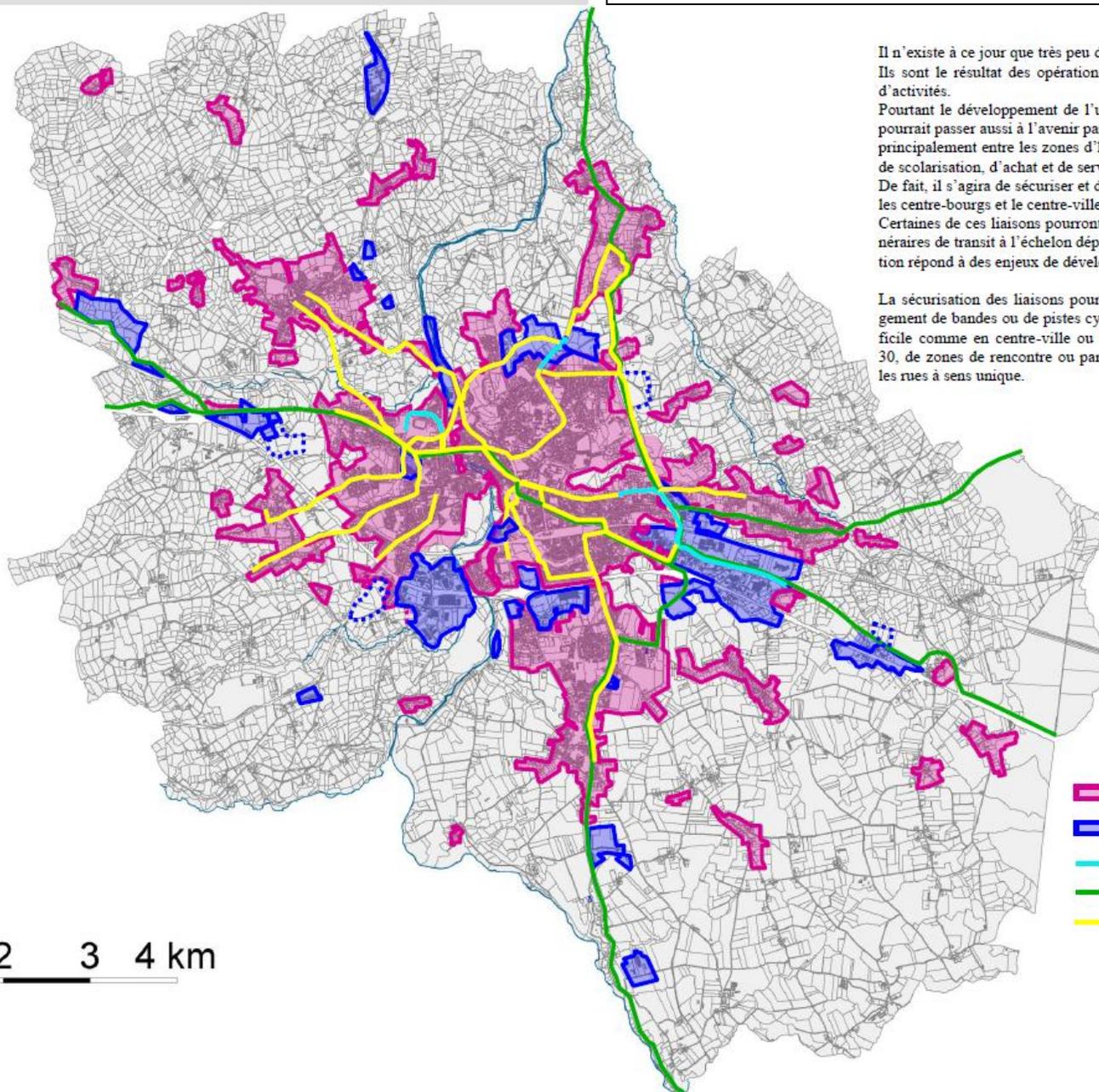
Communauté de communes Lanvollon Plouha : Les déplacements des cyclistes ont été sécurisés à Lanvollon notamment. Le réseau des pistes cyclables s'est développé : Création d'une liaison douce entre Lanvollon et Tressignaux

Communauté de communes de Bourbriac : déplacements des cyclistes sécurisés dans le cadre des travaux d'aménagement prévus dans la rue de l'Armor (réalisation courant 2014)

Guingamp Communauté : Un schéma de référence des liaisons cyclistes à sécuriser a été mis au point. Il intègre notamment les liaisons vélo prévues par le schéma départemental.

Liaisons douces

Source : Schéma de territoire 2010-2030 – Juin 2011 – Guingamp Communauté



Il n'existe à ce jour que très peu d'itinéraires sécurisés pour les cyclistes. Ils sont le résultat des opérations récentes de requalification des parcs d'activités.

Pourtant le développement de l'urbanisation dans de bonnes conditions pourrait passer aussi à l'avenir par le développement des liaisons douces, principalement entre les zones d'habitat et les lieux de travail, de loisirs, de scolarisation, d'achat et de services.

De fait, il s'agira de sécuriser et d'aménager en priorité les liaisons entre les centre-bourgs et le centre-ville de Guingamp.

Certaines de ces liaisons pourront d'ailleurs correspondre aussi à des itinéraires de transit à l'échelon départemental ou régional dont la sécurisation répond à des enjeux de développement touristique.

La sécurisation des liaisons pourra passer indifféremment par l'aménagement de bandes ou de pistes cyclables mais aussi, lorsque cela est difficile comme en centre-ville ou centre-bourg, par la création de zones 30, de zones de rencontre ou par la matérialisation de contre-sens dans les rues à sens unique.

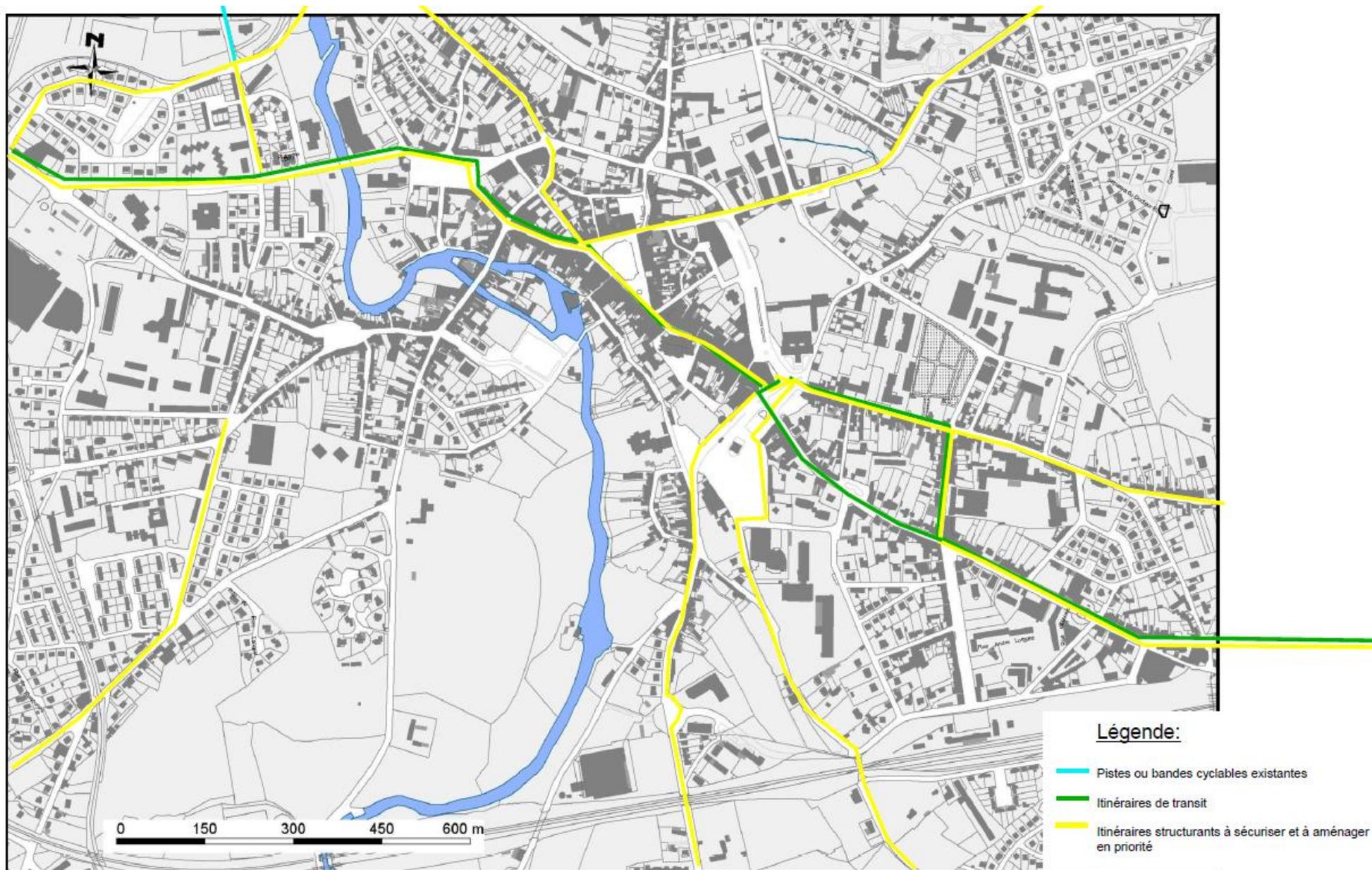
Légende:

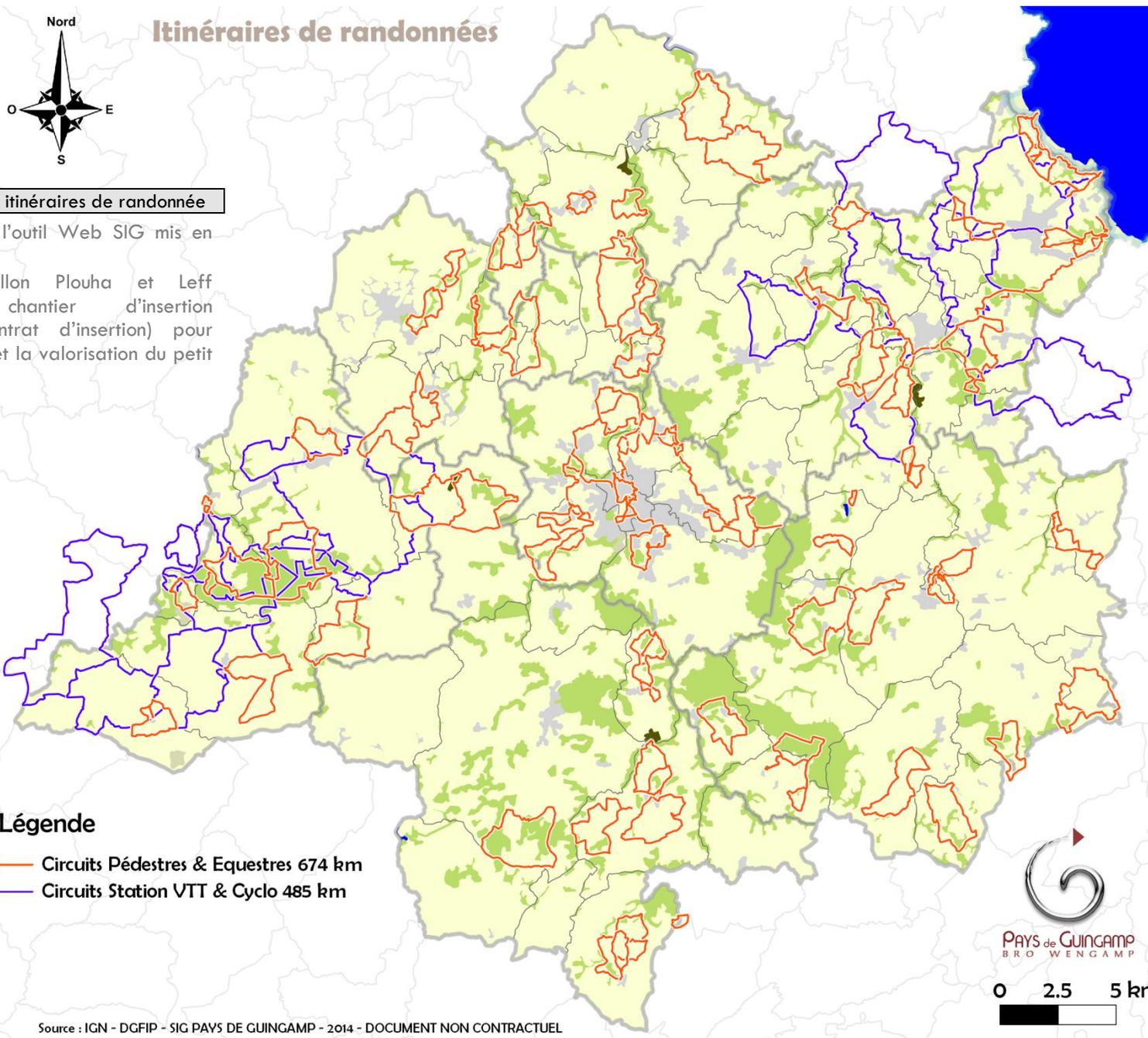
- Zone d'habitat existante
- Espace à vocation économique
- Pistes ou bandes cyclables existantes
- Itinéraires de transit
- Itinéraires structurants à sécuriser et à aménager en priorité



0 1 2 3 4 km

Liaisons douces





Itinéraires de randonnées

OBJECTIF FIXE : Prendre en compte l'accessibilité lors de la création de chaque nouvel équipement ou de chaque nouveau service public.

2007-2014

Communauté de communes de Bourbriac : prise en compte de l'accessibilité lors de la création de tout nouvel équipement

Communauté de communes Lanvollon Plouha : la commission accessibilité a été conviée à la livraison des travaux sur Pommerit et Goudelin et celle du nouveau Pôle Jeunesse. Le cahier des charges du Pôle Jeunesse a intégré l'accessibilité. PAVE communaux en régie

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : prise en compte de l'accessibilité lors de la création de tout nouvel équipement (cheminement piéton accessible ; sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) ; banque d'accueil de l'office du tourisme adaptée ; pictogrammes)

Guingamp Communauté

1. La Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) a été créée en 2010 avec des missions d'observation, d'évaluation et de propositions. Un groupement de commande coordonné par Guingamp Communauté a permis de dresser un état de l'accessibilité du territoire des 6 communes de l'agglomération (voirie et espaces publics dont zones d'activité communautaires) ainsi que des ERP (établissements recevant du public), et la mise en place d'un programme de travaux correspondant.
 - Une charte pour l'accessibilité des ERP et IOP neufs et en cours de réhabilitation a été signée début 2014 par Guingamp Communauté et les 6 communes, à l'initiative de la CIAPH. Des demandes précises y sont formulées concernant l'ensemble des points de vigilance : circulations extérieures et intérieures, stationnement, portes, toilettes...
 - La CIAPH est dorénavant consultée pour tous les ERP et IOP visés par la charte (neuf, réhabilitation, extension), au stade avant-projet (AVP).
2. Un schéma directeur d'accessibilité (SDA) spécifique au transport est en préparation.
3. Un service de transport destiné aux personnes à mobilité réduite, Axéoplus, réservé uniquement aux personnes âgées plus de 80 ans ainsi qu'aux personnes invalides (carte d'invalidité à 80% ou plus) a également été mis en place et est disponible sur réservation téléphonique.
4. Guingamp Communauté met aussi à disposition une fiche de signalement pour identifier les dysfonctionnements dans l'accessibilité des transports publics.



de

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Guingamp, les travaux sous maîtrise d'ouvrage de RFF consistent, d'une part, à rendre accessible les quais aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) par l'installation d'ascenseurs et la mise aux normes d'escaliers, et d'autre part, à créer une liaison inter-quartiers par le prolongement du souterrain existant doté de nouveaux accès Nord-Sud. Les travaux ont débuté en février 2014 pour une durée de 15 mois.

Quai n°1 : construction d'un escalier supplémentaire à partir du parvis de la gare et d'une rampe d'accès pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;

Quai n°2 et n°3 : construction d'un escalier supplémentaire et installation d'un ascenseur ;

Le prolongement du souterrain côté sud (rue Laurens de la Barre) entraîne la construction d'un escalier et d'une rampe d'accès PMR.

Mise aux normes PMR de l'ensemble des escaliers existants par la mise en place de rampes double lisse, de bandes d'éveil à la vigilance et d'une signalisation adaptée.

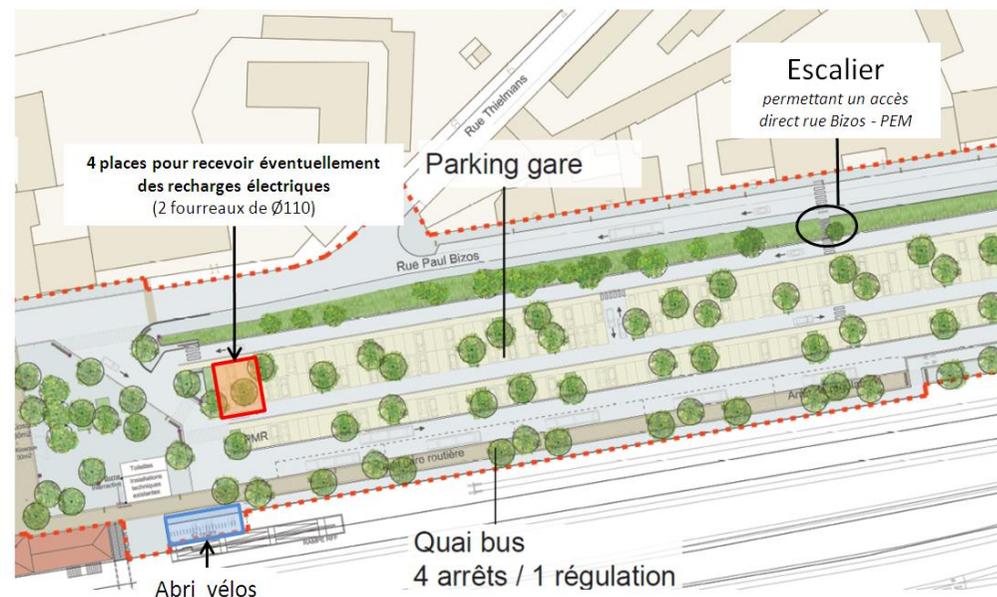
OBJECTIF FIXE Favoriser la complémentarité des modes de transport pour permettre de se déplacer d'un point à un autre

Communauté de communes Lanvollon Plouha : l'intermodalité des transports a été favorisée par le ticket combiné TAD-TIBUS (tarif unique 2 €) et la création d'une aire de covoiturage

Guingamp Communauté :

Le Pole d'échange Multimodal de Guingamp favorisera l'intermodalité des modes de transport par :

- La création d'une gare routière qui accueillera les 3 lignes du réseau de bus urbain « Axéobus » (point de correspondance en gare), les lignes interurbaines « Tibus » du Conseil Général des Côtes d'Armor et, en cas de besoin, les autocars de substitution des entreprises ferroviaires. Le cheminement piéton permet un accès direct, sans croiser les flux de véhicules, depuis la gare routière jusqu'au bâtiment voyageurs ainsi qu'à l'escalier et à la rampe d'accès aux quais.
- Une attention particulière est accordée à l'information multimodale à l'intérieur du bâtiment voyageurs (guides horaires, plans de réseaux,...) et sur le parvis (écran en sortie du passage souterrain avec informations sur les réseaux urbain et interurbain, totems de jalonnement piéton,...).
- La création d'une piste cyclable reliée à un abri vélo (42 deux-roues) positionné au plus près de l'accès aux quais.
- Une station taxis (5 places) située à proximité du parvis.
- 10 places dédiées aux véhicules de location.
- Un parking (35 places) est réservé aux abonnés TER (porteurs de la carte KorriGo) pour favoriser l'inter modalité au quotidien (trajets domicile-travail,...) avec les trains TER de la Région Bretagne.
- La création d'un accès au sud de la gare en accompagnement du prolongement du passage souterrain (à plus long terme : création d'un parking au sud et d'une voie de liaison entre la RN12 et le futur parking).



- Un parking « longue durée » de 201 places dont 2 réservées aux Personnes à Mobilité Réduite
- Un espace de stationnement pour les deux roues (42 arceaux)
- Une gare routière permettant simultanément l'arrêt de 4 bus

Une convention relative à l'exploitation et à la gestion du PEM de Guingamp est en cours d'élaboration afin d'anticiper le fonctionnement et de préciser l'organisation de l'intermodalité (entretien et gestion concertée des espaces, accueil et information des usagers,...).

La mise en place d'une politique ambitieuse et volontariste en matière de mobilité devrait permettre de développer, dans les prochaines années, des complémentarités encore plus fortes entre les différents modes de transport (TER- TGV- TIBUS- AXEOBUS – Véhicules de Location...) en s'appuyant notamment sur les projets régionaux de système d'information multimodal « BreizhGo », de la billettique « KorriGo » et l'instauration d'une tarification combinée et cohérente entre les réseaux et les services proposés en gare.

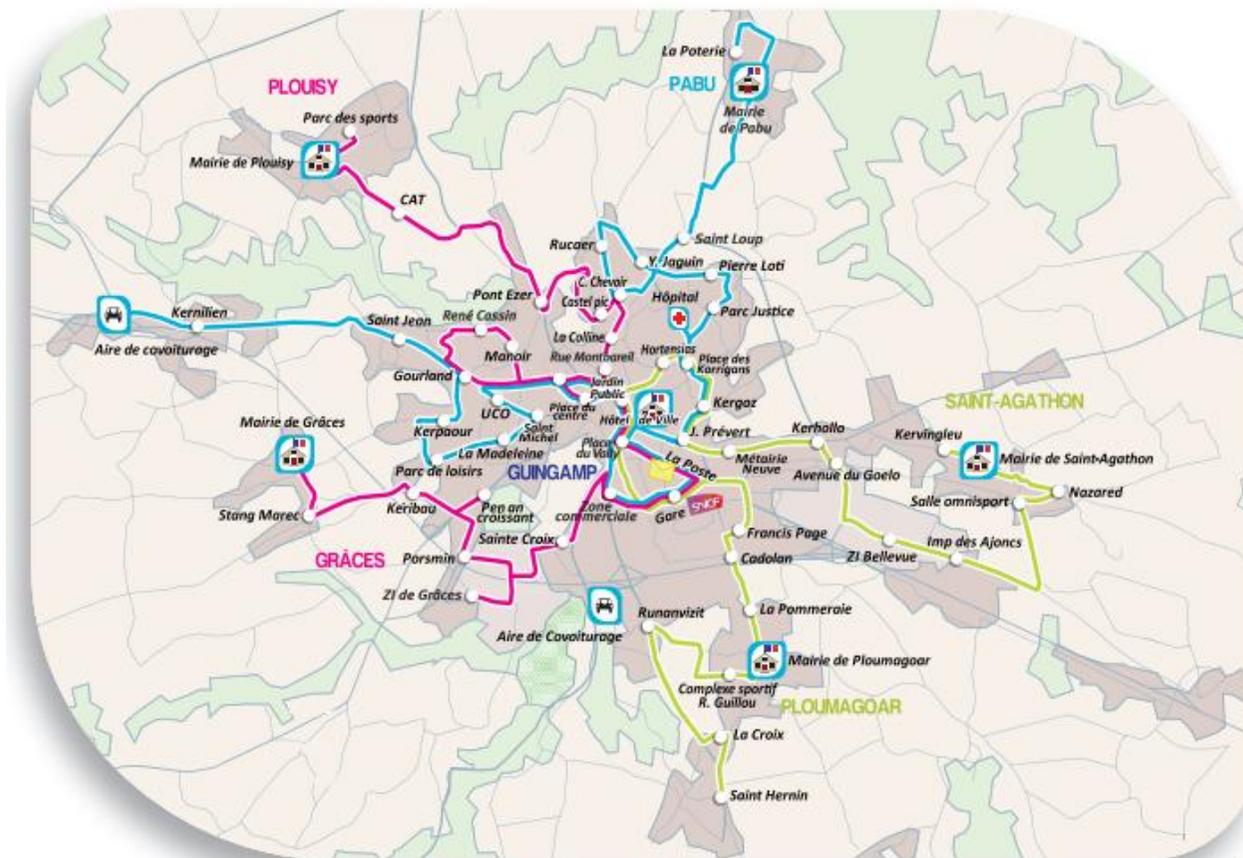
5-4. La prise en compte des déplacements et du stationnement dans les projets d'urbanisme

OBJECTIF FIXE : Présenter les conditions de desserte envisagées pour les projets à dominante d'habitat, les zones d'activités, les équipements générateurs de flux, (impact sur le trafic et les voies d'accès à créer, besoins de stationnement, les conditions de livraison, les besoins de desserte par les transports collectifs)

Les conditions de desserte des nouveaux projets sont présentées dans le rapport de présentation des dossiers de PLU



Carte du réseau AXEOBUS



- Ligne ① Saint-Hernin — Kervingleu
- Ligne ② La Poterie — Aire de covoiturage
- Ligne ③ Parc des sports — Mairie de Grâces

Bilan en matière de protection et d'environnement 2007-2014

Extrait du SCOT 2007 : Selon l'article L 122-1 du code de l'urbanisme, le SCOT doit prendre en compte la préservation de la qualité des paysages et la maîtrise de leur évolution.

- *Préserver et mettre en valeur les sites et les espaces naturels majeurs du Pays identifiés afin également de maintenir les coupures d'urbanisation à l'échelle du Pays. En effet en complément des espaces naturels faisant déjà l'objet de protection au titre du patrimoine à l'échelle européenne avec les 20 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), et les 3 sites Natura 2000, les sites nationaux classés ou inscrits, et les acquisitions du Conservatoire du Littoral et du Conseil Général au titre des espaces naturels sensibles...*
- *Poursuivre la gestion pérenne du bocage qui a de nombreuses fonctions : patrimonial, paysager, agricole, domestique mais également écologique (corridor faunistique, épurateur,...).*
- *Préserver les zones humides sur l'ensemble du territoire, mettre en valeur leur rôle tampon.*

6- Protéger et valoriser le cadre environnemental et le patrimoine architectural

OBJECTIF FIXE : Préserver et mettre en valeur les sites majeurs identifiés :

- les vallées des cours d'eau principaux : vallée du Trieux, vallée du Jaudy, vallée du Léguer, de la vallée du Perrier et de la vallée du Donant, vallée du Leff et vallée de l'lc
- les périmètres des captages AEP,
- les espaces de biodiversité, et de structuration du paysage : bois et forêts (Bois Meur, Bois d'Avaugour) ; colline et points culminants (Menez Bré, Le Hoguené, Menez Kerespez)
- les espaces naturels remarquables

2007-2014

Mise en valeur de la vallée du Trieux par la ville de Guingamp (PLU de 2011) : aménagement des berges du Trieux pour l'accessibilité aux liaisons douces et par l'association « Autour du Trieux » qui a créé le guide "BALADES AU FIL DE L'EAU" en juillet 2013 (5 boucles de randonnées pour découvrir la vallée du Trieux)

Mise en valeur du Bois Meur et d'Avaugour : huit circuits de randonnées de 1,5 km à 12,5 km sont aujourd'hui accessibles à pied ou à vélo, comptant même un parcours pour les personnes à mobilité réduite.

Mise en valeur de la Vallée du Léguer : l'association de la vallée du Léguer a vu le jour en 1990 avec pour missions de protéger et valoriser les richesses naturelles et culturelles, développer, sensibiliser, informer, accompagner...L'association intervient sur le bassin versant du Léguer soit 50 000 ha et 23 communes concernées, de l'intérieur des terres jusqu'à la Manche dans laquelle se jette la rivière.

SAGE Argoat Tregor Goëlo : Le Syndicat Mixte de Développement du Pays de Guingamp assure statutairement la mission de portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo. Cet outil de planification à l'échelle des bassins versants du Trieux- Leff, Jaudy, Guindy, Bizien et des ruisseaux côtiers de Plouha à Perros-Guirec doit permettre, à terme, de concilier enjeux économiques, sociaux et environnementaux (qualité de l'eau et des milieux aquatiques).

Tous les acteurs du territoire (comprenant 114 communes du Pays de Guingamp et du Pays du Tregor Goëlo) sont représentés dans la Commission Locale de l'Eau (CLE), organe décisionnel du SAGE : collectivités, services de l'état, associations, industriels, agriculteurs, conchyliculteurs...

Le 24 février 2014, la CLE a validé à l'unanimité la stratégie du SAGE. Cette phase importante de son élaboration intervient après 5 années de travaux consacrés à la définition de l'état des lieux et des enjeux du territoire. La stratégie adoptée constituera la ligne directrice pour la rédaction, en 2014 et 2015, du règlement du SAGE, opposable à tous après enquête publique.

Le réseau AU FIL DE L'EAU : En 2006, à l'initiative de l'office de développement culturel des Côtes d'Armor (O.D.D.C.), trois sites industriels ou proto industriels du Pays de Guingamp se réunissent autour d'un projet d'animations et de valorisation de leurs sites : Les Papeteries Vallée (Communauté de Communes de Belle-Isle-en-Terre et Beg Ar c'hra), le moulin à teiller le lin du Palacret (Saint-Laurent), l'imprimerie du journal Le Petit Echo de la Mode (Châtaudren). Ils sont rejoints en 2009 par la ville de Guingamp qui œuvre pour la sauvegarde de son patrimoine immatériel lié à l'histoire ouvrière des Usines Tanvez (métallurgie agricole). Ces quatre sites industriels ont un patrimoine commun: une mémoire ouvrière et une histoire économique permise par la

Schéma de cohérence territoriale du Pays de Guingamp - Bilan Mai 2014

présence de l'eau (rivières du Leff, Léguer, Jaudy et Trieux). Depuis 2007, le réseau au fil de l'eau, mène de manière transversale un véritable travail de développement territorial mêlant la dimension artistique, environnementale et touristique (conférences, accueil et résidences d'artistes, diffusion de spectacles, expositions, ...).

Les périmètres de captage d'eau potable sont protégés par arrêtés. Entre 2007 et 2014, un point de captage a été autorisé, à Ploezal en avril 2010

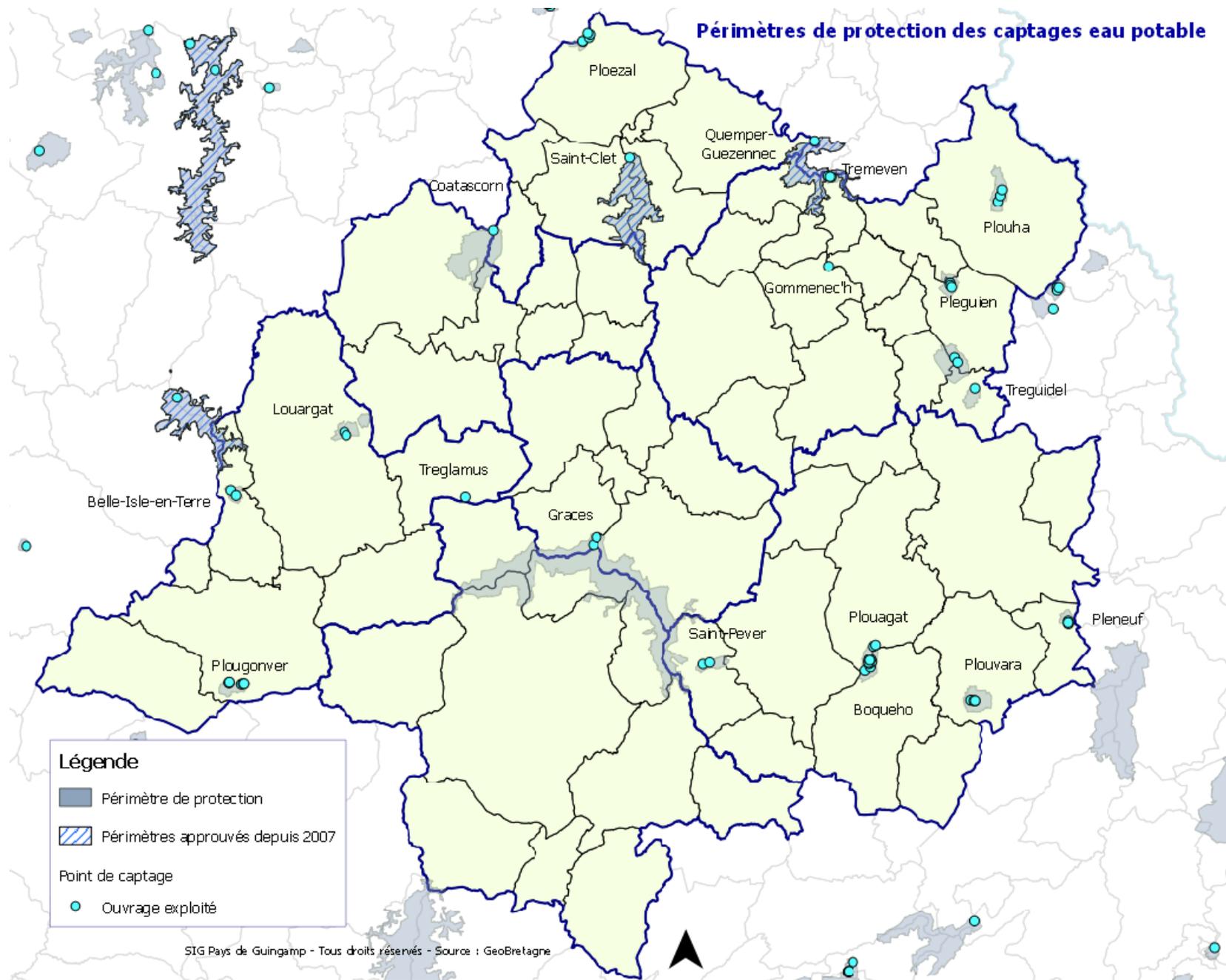
Le site de Kério, 150 ha environ, situé sur les communes de Pléguien, Tréguident et Tressignaux, contient la principale ressource en eau de la communauté de commune de Lanvollon-Plouha (CCLP). Principalement composé de parcelles boisées, anciennes landes humides pour la plupart, le site constitue aussi une ressource en bois, un lieu de promenade, de randonnées à pieds ou en VTT et un espace exceptionnel quant à la biodiversité qu'on y trouve.

Ce site est en grande partie intégré au périmètre de captage lié à la ressource en eau. La communauté de communes, propriétaire de la moitié environ de la surface, souhaite harmoniser les usages pratiqués sur ces espaces, via une charte de coopération pour la mise en valeur du site de Kério, définissant les principaux enjeux du site et les engagements des différentes parties prenantes.

Un partenariat a été développé avec l'Université de Rennes 1 pour qu'un groupe d'étudiant travaille sur l'amélioration de la connaissance sur les habitats et sur les espèces et sur le rôle des zones de protection de captage dans la préservation de la biodiversité et pour la transmission de la connaissance au plus grand nombre.



Périmètres de captage



Etat d'avancement du repérage des zones humides

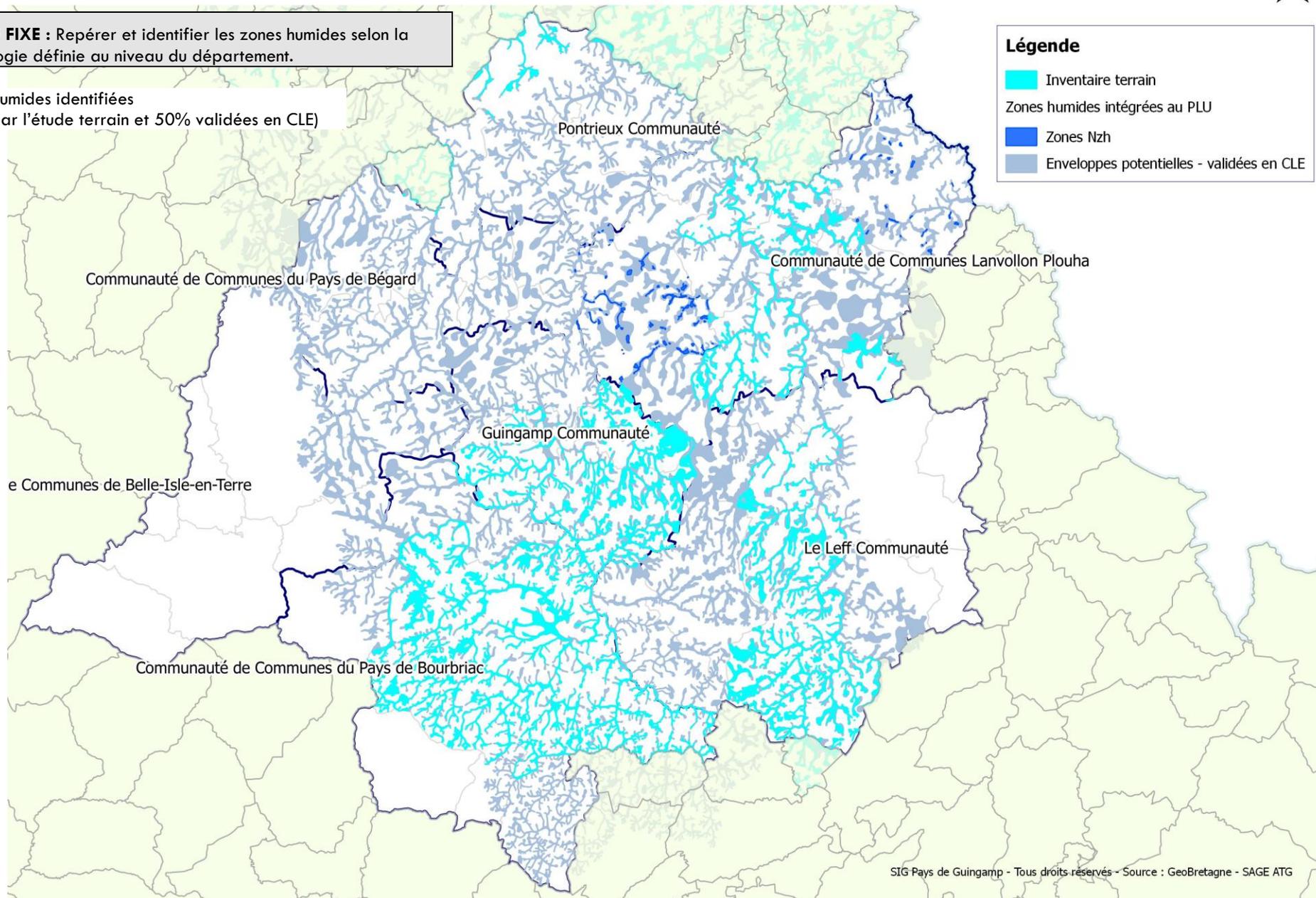


OBJECTIF FIXE : Repérer et identifier les zones humides selon la méthodologie définie au niveau du département.

Zones humides identifiées
(80% par l'étude terrain et 50% validées en CLE)

Légende

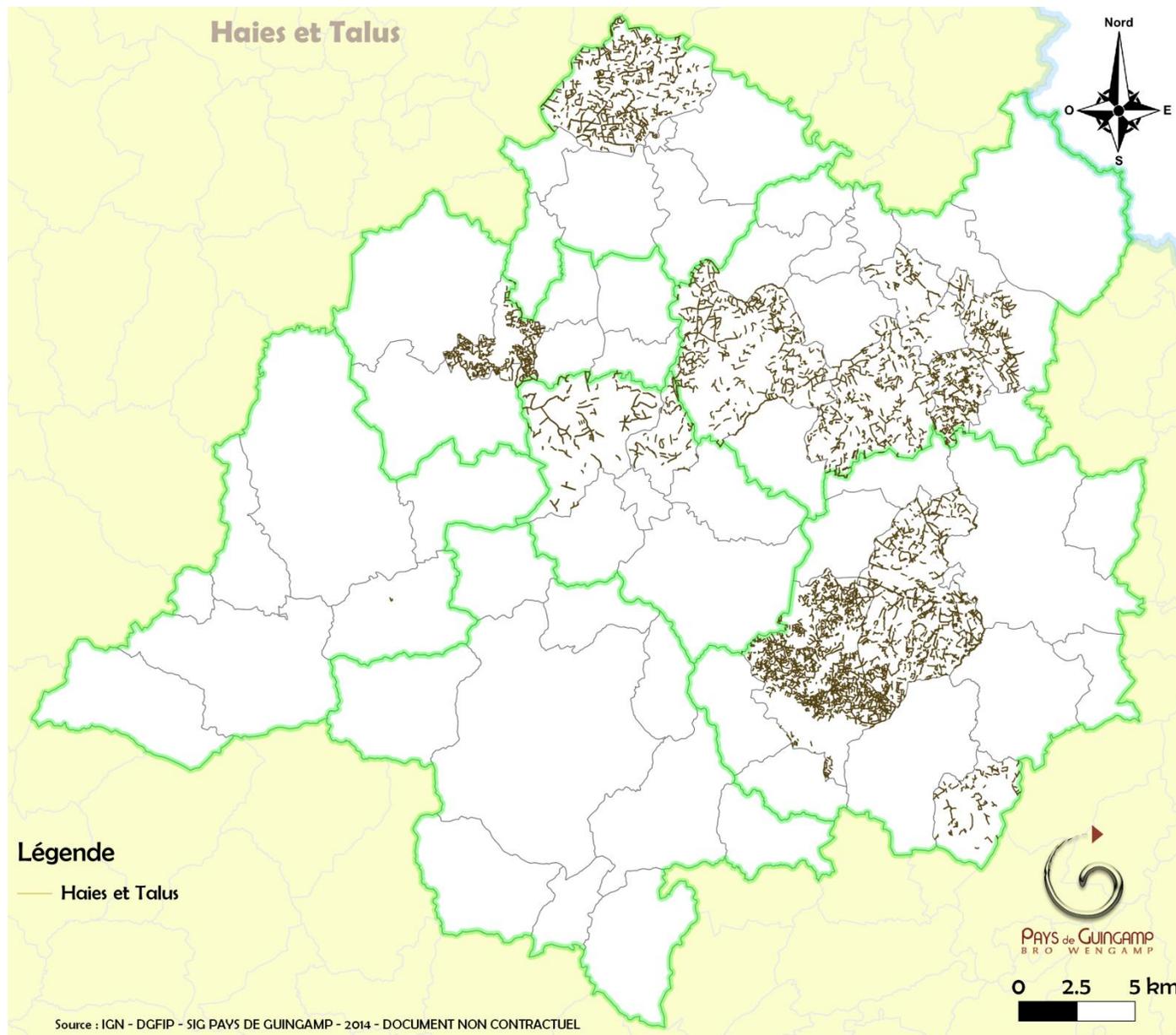
-  Inventaire terrain
-  Zones humides intégrées au PLU
-  Zones Nzh
-  Enveloppes potentielles - validées en CLE



OBJECTIF FIXE : Repérer et Identifier l'ensemble des haies et talus comme le permet la loi paysage, (articles L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme),



Haies et talus identifiés et protégés



7- Optimiser la gestion des ressources naturelles

Extrait du SCOT 2007 :

L'activité d'extraction de granulats fait partie de l'économie locale. Le territoire couvert par le SCOT du Pays de Guingamp est concerné par plusieurs activités économiques de la filière :

Une vingtaine de sites de production de la filière carrières et matériaux de construction sont implantées sur le territoire :

- **granulats** (70 ha répartie sur les communes de Bégard, Gouelin, Plouec-du-Trieux, Plouha, Saint-Adrien, Tréglamus, Trémeven et Tressignaux,)
- **bétons** : 2 entreprises implantée l'une à Bégard et l'autre à Ploumagoar.
- **production de granit** : 3 entreprises de type artisanal sur les communes de Bourbriac, Plouagat et Saint Gilles les Bois.
- **enrobés routiers** : deux centrales de fabrication d'enrobés routiers sont implantées sur les communes de Plouec-du-Trieux et de Saint-Adrien.
- **Et plusieurs implantations d'installations de stockage de déchets inertes issus du BTP** (CET de classes III), en particulier sur les communes de Bégard, Bourbriac, Mouteru, Plouha, Tregonneau, Trémeven et Tressignaux, ces installations étant la plupart du temps adossées à des carrières ou concomitantes de leur exploitation (remblayage).

7.1 Poursuivre la gestion des carrières

OBJECTIF FIXE : Poursuivre l'exploitation raisonnée des carrières dans le cadre du respect du Schéma Départemental des carrières

2007-2014

Au sein des boisements situés en limite Nord de la commune de Saint-Agathon, une ancienne décharge est présente ; considérée comme un site pollué potentiel. La commune a demandé sa réhabilitation à la ville de Guingamp, propriétaire du site.

Extrait du SCOT 2007 : Poursuivre la protection de la ressource en eau potable

Prendre en compte les dispositions du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne, approuvé le 26 juillet 1996.

Poursuivre les efforts en matière de reconquête de la qualité de l'eau auprès des agriculteurs, des particuliers, des collectivités, ... (Programme Bretagne Eau Pure...)

7.2- Poursuivre la protection de la ressource en eau potable

OBJECTIF FIXE : Poursuivre la protection des périmètres des captages

Les **périmètres de captage d'eau potable** sont protégés par arrêtés. Entre 2007 et 2014, un point de captage a été autorisé, à Ploezal en avril 2010

OBJECTIF FIXE : Préconiser des aménagements types dans les zones peu urbanisées (trottoirs enherbés, noues etc....).

Les aménagements récents font en effet l'objet de concepts nouveaux et qui tendent à se généraliser. Les noues, les trottoirs enherbés, les liaisons douces inter-quartiers, maintiens des haies et talus existants, apparaissent effectivement dans certaines communes. Ces aménagements se trouvent cependant plutôt en "secteur nouveau" et avec une densité de construction assez élevée. Les zones peu urbanisées apparaissent figées dans le temps. Par exemple, les nouveaux règlements d'urbanisme intègrent peu à peu l'idée de ne pas imperméabiliser les sols et incitent à l'écoulement des eaux sur la parcelle avant la récupération par le réseau collecteur. Les nouveaux aménagements de bourgs ont quant à eux intégré ces nouveaux concepts (Magoar, Senven-Léhart, Trégomeur..)

7.3- L'assainissement

OBJECTIFS FIXES

Rechercher une utilisation optimale des réseaux d'assainissement collectif ou semi collectif.

Dans le cadre de la création des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC), un état des lieux doit être établi.

Assurer une meilleure efficacité de l'assainissement individuel (bien calibrer les installations, entretien régulier,...)

Intervention des maires pour faire cesser les atteintes au milieu engendrées par les ANC défectueux.

Développer les techniques de valorisation des boues

Le débat sur l'assainissement collectif a été posé dans toutes les communautés de communes depuis 2007.

Démarches en cours

Commune de Belle-Isle-en-Terre : étude de zonage d'assainissement des eaux usées validée le 30 avril 2013

Service SPANC créé dans chaque EPCI du Pays de Guingamp avec un état des lieux établi et suivi

7.4- Les déchets

OBJECTIF FIXE

Apporter ainsi une cohérence d'ensemble sur la totalité du territoire en matière d'équipement de traitement des déchets.

Gérer des plateformes de proximité par Communauté de Communes pour limiter les transports

La déchèterie communautaire de **Guingamp Communauté** actuellement située à Pont Ezer à Plouisy, devrait être transférée à Kerhollo à Saint-Agathon courant 2015.

Communauté de communes Lanvillon Plouha : 36000 tonnes d'ordures ménagères collectées – 7000 foyers collectés – 70 professionnels en contrat de redevance spéciale – 59 190 km parcourus



Gestion des déchets

OBJECTIF FIXE

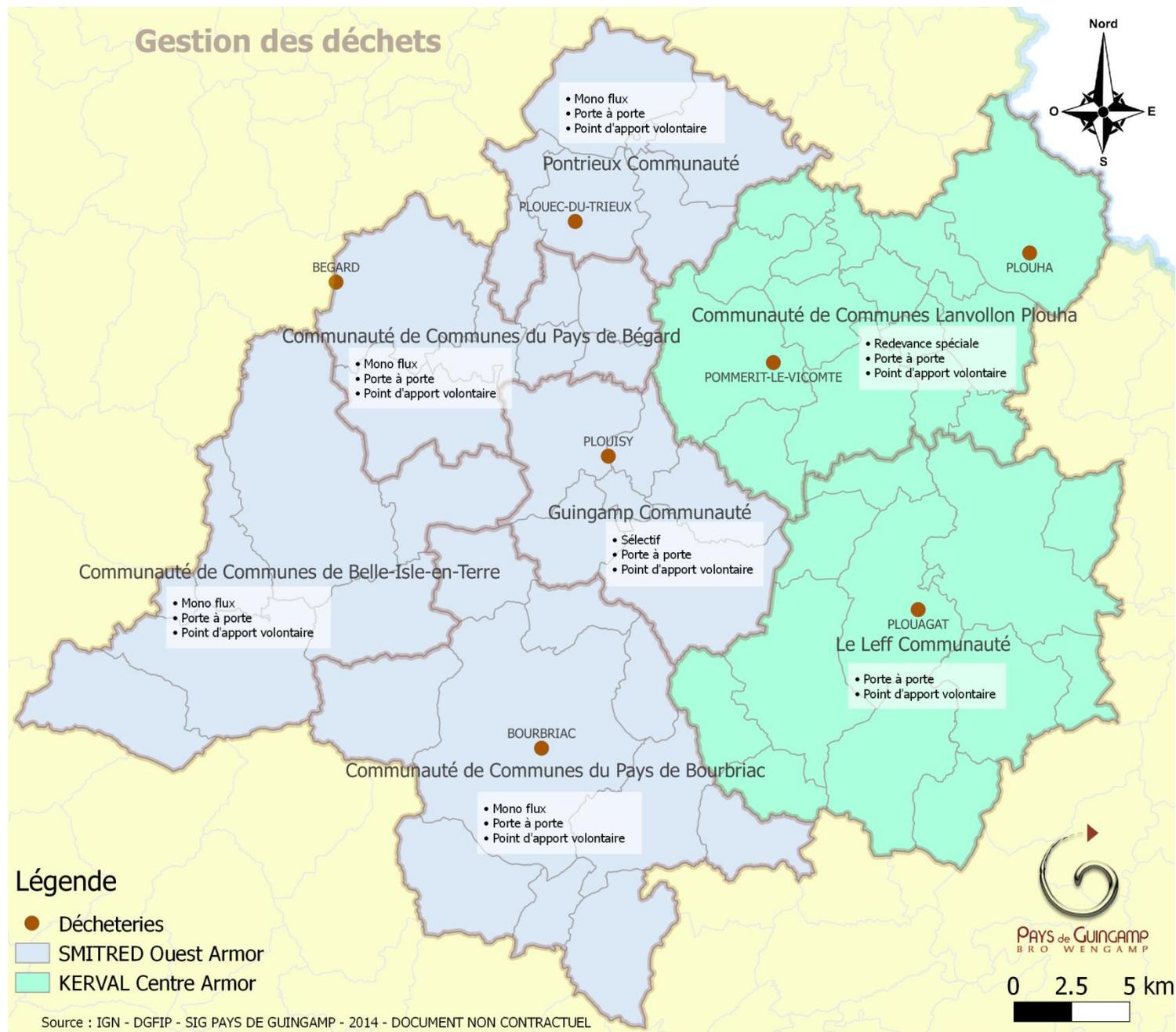
Envisager les besoins et la localisation de surfaces pour créer des centres d'enfouissement technique de classe 2 (Déchets ménagers et assimilés) et 3 (Déchets dits inertes)

Etudier la faisabilité de réhabiliter des délaissés de carrières en CET de classe 3 (Déchets dits inertes)

Le projet de création d'un centre d'enfouissement Classe 2 sur Pommerit-le-Vicomte porté par la CCI des Côtes d'Armor, pour les déchets industriels et non ménagers a finalement été abandonné.

Sur le territoire du Pays de Guingamp ou à proximité immédiate, on recense à ce jour :

- Une unité de traitement à Launay Lantic qui dispose d'un centre d'enfouissement Classe 2 de 15 hectares
- Un centre d'enfouissement Classe 3, à Tressignaux. Située dans la vallée du Leff et d'une capacité de stockage avoisinant les 200 000 tonnes, le site couvre une superficie de 1.6 hectares



8- Lutter contre les risques et les nuisances

OBJECTIF FIXE

Mettre en place des schémas hydrauliques directeurs des eaux pluviales

2007-2014

- **Guingamp Communauté** : schéma hydraulique directeur des eaux pluviales mis en place à l'échelle de l'intercommunalité
- **Communauté de communes Lanvollon Plouha** : La commune de **Pommerit-le-Vicomte** a élaboré pour son territoire un schéma hydraulique directeur des eaux pluviales
- **Communauté de communes de Bourbriac** : un schéma hydraulique directeur des eaux pluviales a été mis en place dans le cadre des travaux d'extension de la ZA du Courjou à Bourbriac ainsi que lors des aménagements récents de bourgs (à Bourbriac, Coadout, Magoar, Kerpert et Senven Lehart).

OBJECTIF FIXE

Etablir des cartes de bruit par EPCI.

2007-2014

- Pas de carte de bruit établie par EPCI
- Plan de prévention du bruit de l'environnement du réseau routier départemental

Depuis 1995, chaque nouvel équipement routier est soumis à des normes anti-bruits. Des murs ou des talus végétalisés sont ainsi aménagés sur les tronçons les plus exposés. Cependant, il n'existait aucune disposition légale d'information des riverains quant aux ouvrages existants. Pour y remédier, les services de l'État, sur l'initiative de la Communauté européenne ont élaboré une série de cartes de bruits sur les routes.

NB : Aucune carte de bruit ne concerne le Pays de Guingamp.

A partir de ces cartes, le Conseil général se doit de mettre en place un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Ce plan précise les objectifs éventuels de réduction du bruit dans les zones où les valeurs limites sont dépassées, les mesures visant à prévenir ou à réduire le bruit déjà prises et celles envisagées de l'être dans les prochaines années.

En Côtes d'Armor, sont concernés en première échéance 15 kilomètres de routes départementales (RD 700 entre Saint-Brieuc et Plaintel, RD712 à Saint-Brieuc, entre Brézillet et Le Carpont, RD 786 entre Plérin et Pordic) supportant un trafic supérieur à 16 400 véhicules par jour. Le projet de PPBE a été arrêté de manière définitive le 4 mars 2013

NB : La RN 12 n'entre pas dans le champ d'application du PPBE départemental, mais de celui de l'État.



Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

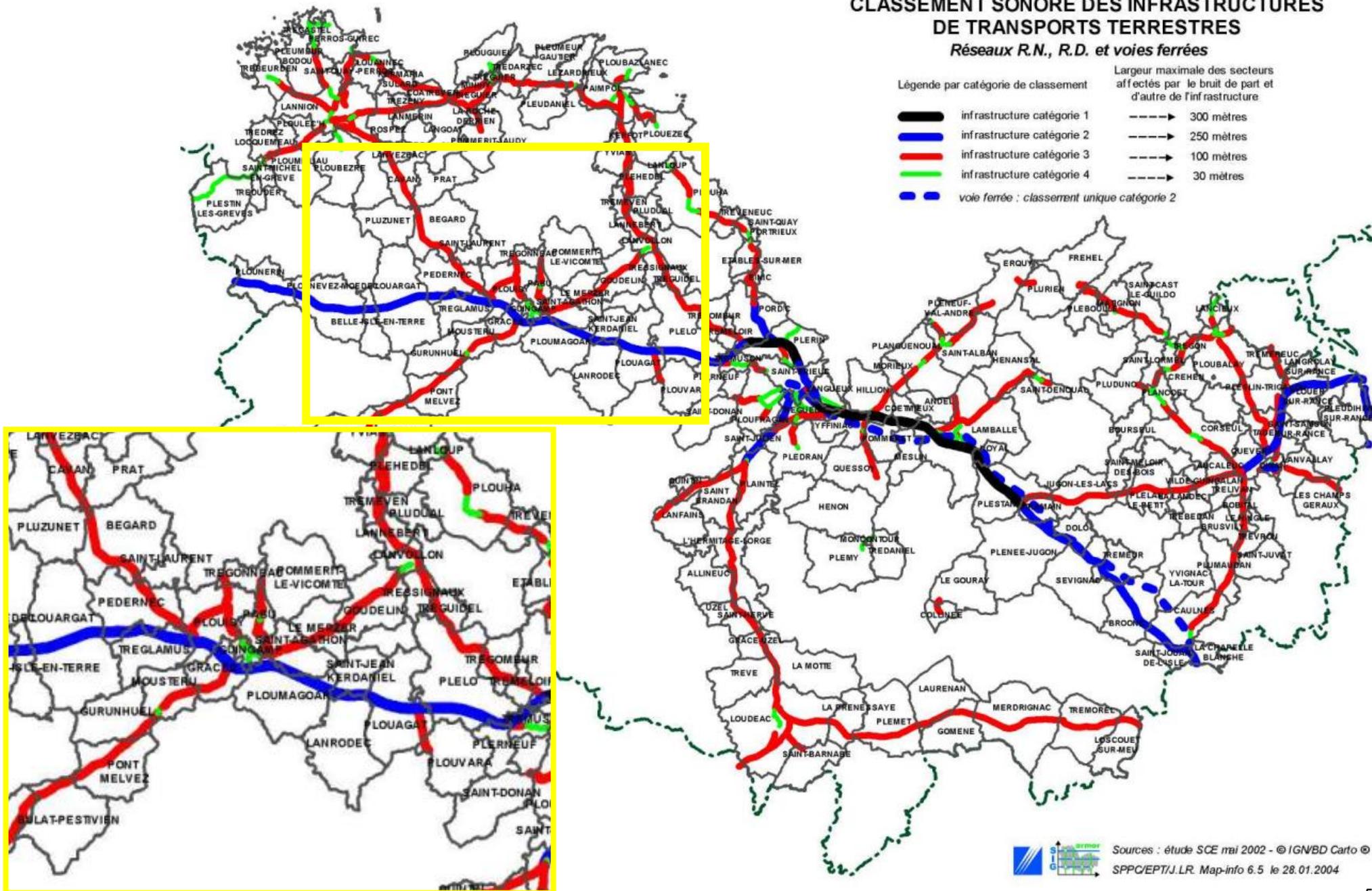
Réseaux R.N., R.D. et voies ferrées

Légende par catégorie de classement

-  infrastructure catégorie 1
-  infrastructure catégorie 2
-  infrastructure catégorie 3
-  infrastructure catégorie 4
-  voie ferrée : classement unique catégorie 2

Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure

-  300 mètres
-  250 mètres
-  100 mètres
-  30 mètres



Sources : étude SCE mai 2002 - © IGNBD Carto © SPPC/EPT/J.LR. Map-info 6.5 le 28.01.2004

Risque inondation et submersion marine

OBJECTIFS FIXES

- Prendre en compte le risque dans les projets d'urbanisation
- Mettre en œuvre des protections dans les secteurs urbanisés et habités inondables tels que mentionnés dans les Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), et notamment l'atlas des zones inondables.

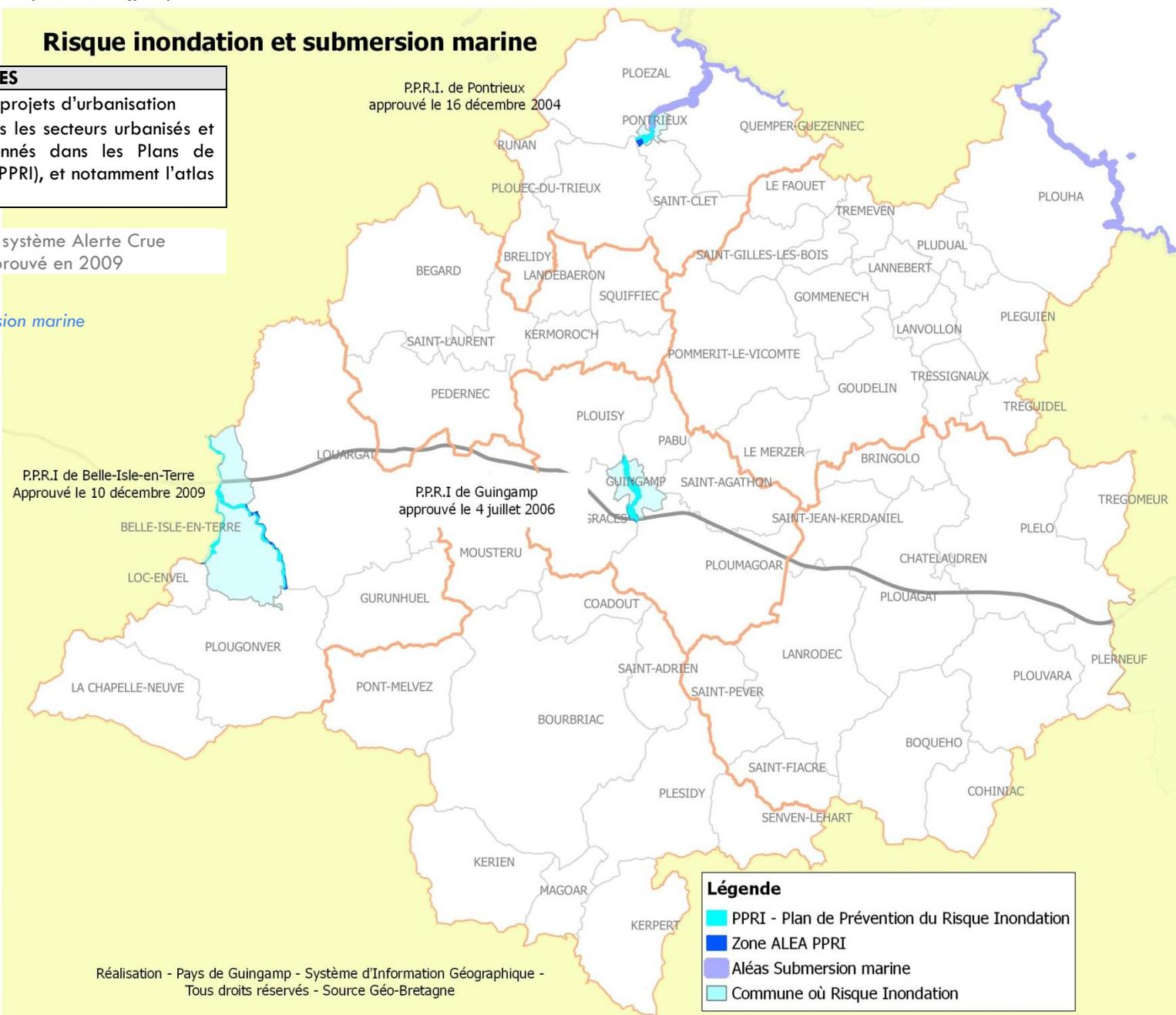
La ville de Guingamp a mis en place un système Alerte Crue
Le PPRI de Belle-Isle-en-Terre a été approuvé en 2009



Risque Inondation et submersion marine

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne, approuvé par le préfet le 18 novembre 2009, préconise pour le risque d'inondation par les cours d'eau :

- d'améliorer la conscience du risque et la gestion de la période de crise (accès à l'information par la population, actions de communication dans les communes dotées de PPRI).
- d'arrêter l'extension de l'urbanisation des zones inondables
- d'améliorer la protection dans les zones déjà urbanisées
- de réduire la vulnérabilité dans les zones inondables



OBJECTIFS FIXES

Limitier le risque d'érosion en préservant les talus et le cas échéant en créant de nouveaux talus



Actions des bassins versants : BV du Jaudy-Guindy-Bizien, Comité du bassin versant du Léguer, SMEGA

Exemple du SMEGA : Depuis 2000, plus de 220 km de bocage ont été reconstitués par le SMEGA (SMCG/GOËL'EAUX jusqu'en 2008).

Le SMEGA propose aux exploitants et aux propriétaires fonciers différentes actions pour améliorer les fonctions du bocage : réalisation de talus à la charrue forestière, réalisation de talus anti érosif à la pelleuse, déplacement d'ouvertures de champs, plantation de nouveaux talus, regarni de talus existant, dégagement à la débroussailluse des jeunes haies, taille de formation des jeunes arbres et la structuration des haies...

Le SMEGA travaille aux côtés des agriculteurs et des propriétaires fonciers pour mettre en place des programmes de plantation et de regarnissage des haies existantes, dans le cadre du programme Breizh Bocage. Ils apportent également un appui technique et sensibilisent les agriculteurs à la taille de formation, aux techniques d'entretien durable des haies.

Afin de pérenniser le bocage sur le territoire, le SMEGA incite les agriculteurs et les communes à valoriser économiquement les haies grâce à la production de plaquettes. Le SMEGA, travaille en partenariat avec le Conseil Général des Côtes d'Armor, l'association régionale « AILE » et une association locale d'agriculteurs « Goëlo Bois Energie » pour dynamiser et structurer une filière locale bois-énergie. Les objectifs sont à la fois de promouvoir l'installation de chaufferies à bois, de poursuivre le travail de sensibilisations sur les multiples rôles des haies auprès des collectivités et des agriculteurs, mais également de mettre en place une gestion durable du bocage.

Malgré ces efforts, le bocage continue de décliner au rythme de 1% par an en moyenne sur le territoire.

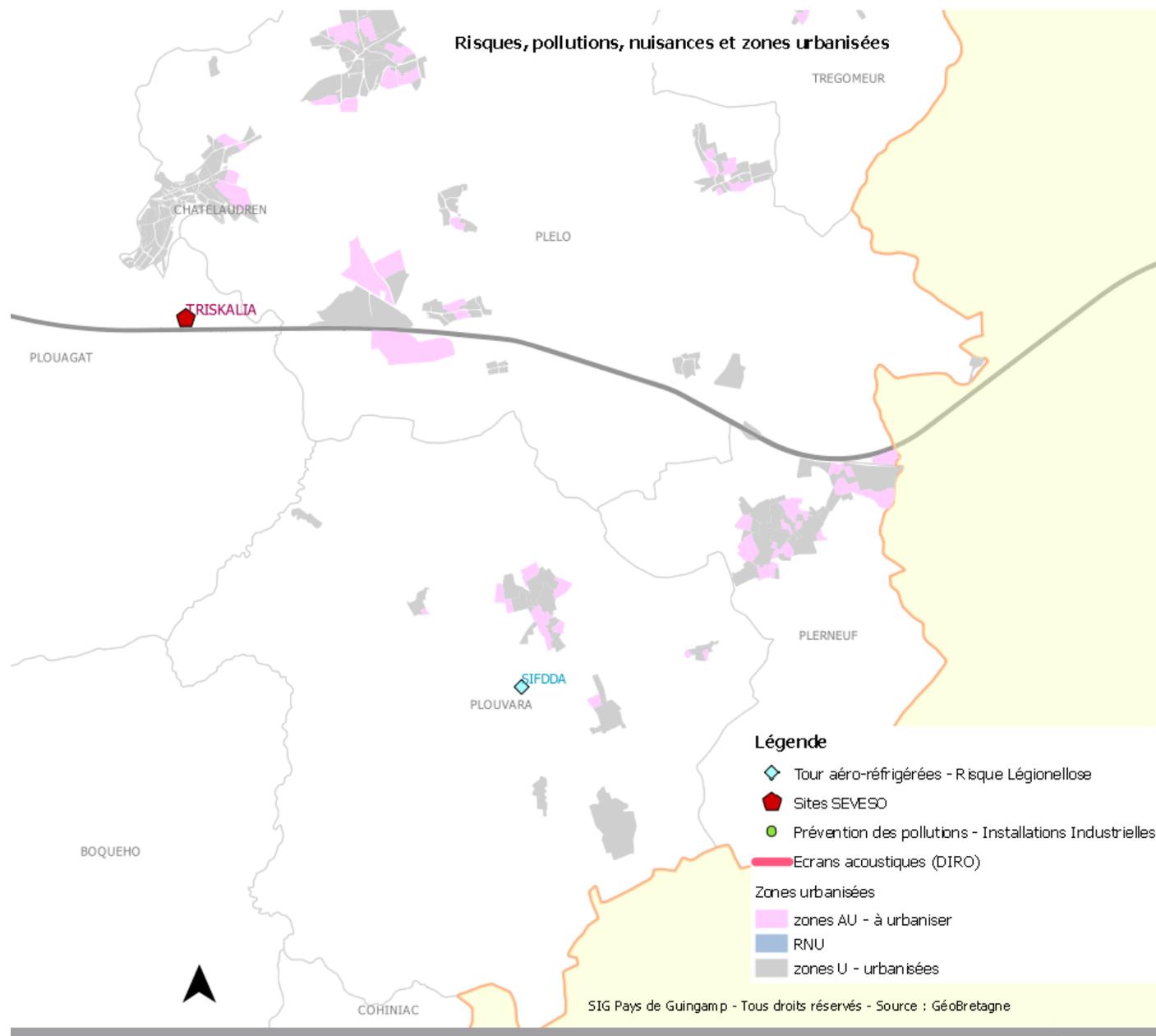
[Source : www.smega.fr]

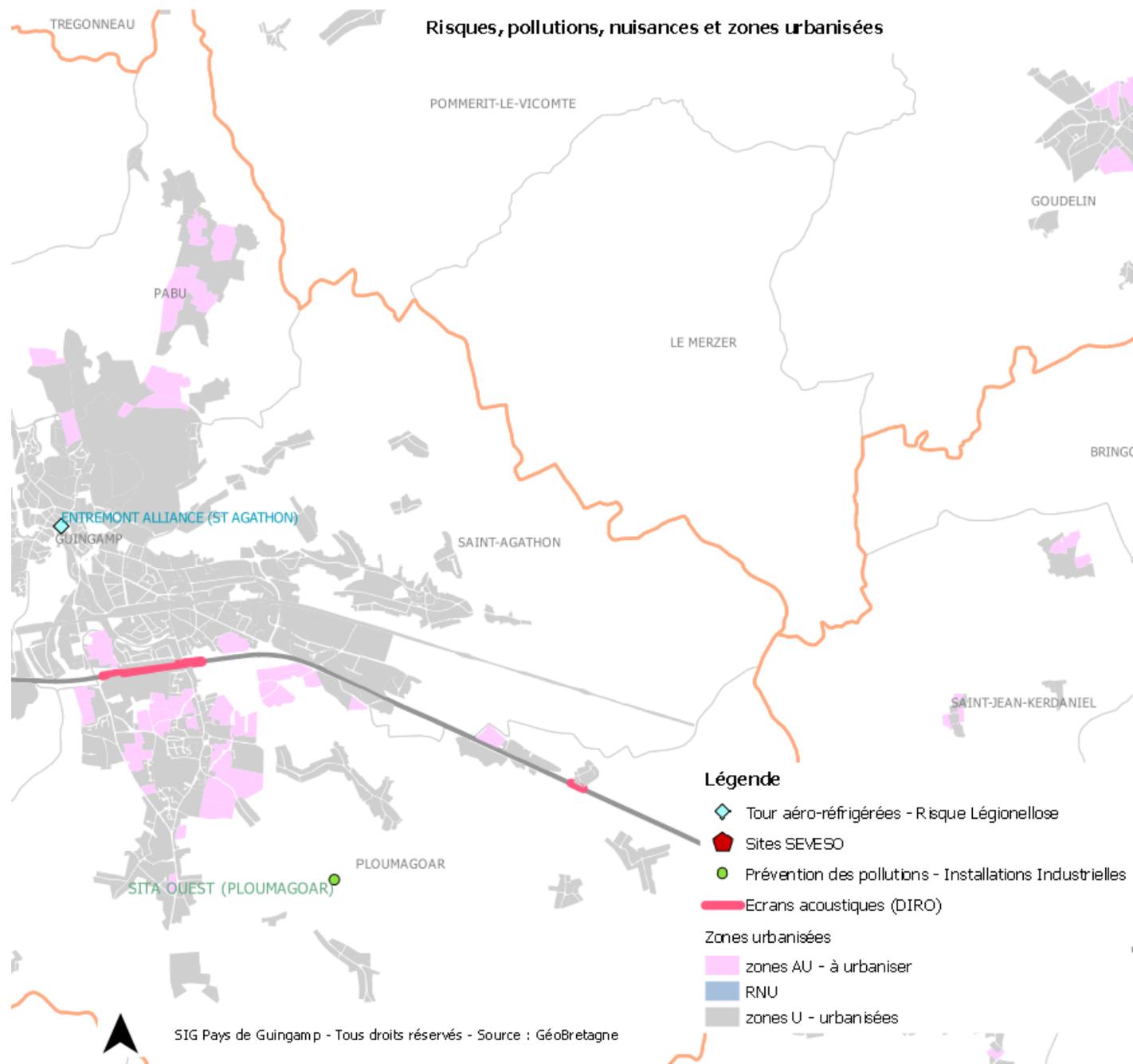
OBJECTIFS FIXES

Intervenir sur la localisation des équipements, des établissements et des infrastructures générant des nuisances sonores
Prendre en compte les risques techniques et les sources de pollution



Risques, sources de pollution et nuisances sonores





9- Promouvoir les énergies renouvelables et l'habitat durable

9.1- Favoriser les économies d'énergie et de ressource en eau

OBJECTIF FIXE : Prévoir la construction de logements collectifs

2007-2014

Communauté de communes Lanvollon Plouha : Oui, objectif de 85 logements sociaux, qui sera difficilement atteint. Aide de 2.000 €/logement par la CCLP.

Guingamp Communauté

Le PLH prévoit :

- une mixité des formes urbaines
- des objectifs de consommation raisonnée du foncier avec notamment, des objectifs de densités et un zonage associé à des typologies de logement correspondantes : en collectif, semi-collectif et intermédiaire.

NB : seul le PRU fait l'objet d'objectifs quantitatifs en matière d'offre nouvelle en collectif : petits collectifs en R+2+C maxi (221 collectifs), logements individuels groupés (102 logements) et logements intermédiaires (8 logements)

- Au 01/01/2013, sur 3 années de production de logement (source : Sit@del2) sur l'agglomération, 300 logements ont été mis en chantier (hors résidences, au nombre de 239) dont :
 - 185 (62%) en individuel pur
 - 51 (17%) en individuel groupé
 - 64 (21%) en collectif dont 61 d'entre eux sur la ville de Guingamp
- Cf. « zoom sur le foncier à bâtir », produit par Guingamp Communauté (Observatoire de l'habitat et du foncier)

OBJECTIF FIXE : Améliorer l'isolation et la ventilation dans le parc ancien (au moyen d'OPAH ou de PIG, par exemple) ;

2007-2014

Quatre Communautés de communes ont mis en place un Programme avec pour objectifs l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements :

- Guingamp Communauté
- Pontrieux Communauté
- Leff Communauté
- Communauté de communes Lanvollon Plouha

Sur les trois restantes (Communauté de communes de Bégard, Bourbriac et Belle-Isle-en-Terre), la mise en place d'un programme comportant ce même objectif est prévu pour fin 2014 / début 2015.

OBJECTIF FIXE : Réfléchir sur l'implantation des constructions nouvelles : façades vitrées au sud, utilisation de la topographie...

2007-2014

Dans le cadre du programme EcoGenr, une Conférence sur « Les clés de la conception bioclimatique » été proposée à toutes les communes et intercommunalités le 25 septembre 2013. Il s'agissait de faire prendre conscience aux collectivités de la nécessité de réaliser des ouvrages avec des enveloppes performantes. Pour se faire, il convient d'avoir recours à des bureaux d'études thermiques effectuant des simulations thermiques dynamiques(STD).

OBJECTIF FIXE

Prendre en compte dans les règlements des documents d'urbanisme les caractéristiques liées à l'utilisation des énergies renouvelables et à la récupération des eaux de pluie
Réfléchir dans la création de lotissement à des aménagements collectifs (réseau de chaleur bois, récupération des eaux de pluies avec citernes enterrées...)

2007-2014

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : un éco-quartier sur la commune de Belle-Isle-en-Terre avec cheminements piétonniers, lieu collectif de compostage, 37 logements dont 10 sociaux sur 3 hectares

Guingamp Communauté : Eco-quartier de Gourland à Guingamp ; étude du potentiel d'utilisation des énergies renouvelables sur deux parcs d'activités de Guingamp Communauté

9.2- Développer l'utilisation des énergies renouvelables

OBJECTIF FIXE : Promouvoir et inciter à l'utilisation des énergies renouvelables adaptées au contexte local

2007-2014

Dans la continuité de la Charte de l'environnement adoptée en 2006 et de la démarche « empreinte écologique » l'idée a germé en 2010 d'enclencher une réflexion sur un plan Climat Energie pour le territoire, confié pour sa phase de préfiguration au Conseil de Développement du Pays de Guingamp.

Le rapport final de ce travail, présenté en juin 2011 a conforté les élus du Pays dans leur volonté de se lancer dans un premier plan d'action, un schéma multi-énergies, pour lequel un technicien a été recruté en septembre 2011.

Basé sur l'état des lieux de l'étude de préfiguration PCET, il a pour objectif de mesurer à la fois :

- **Le potentiel d'économies d'énergie**, à travers le volet **€coGenr** – Gestion de l'énergie, lancé en février 2013 avec 16 communes volontaires.
- **Le potentiel d'énergie renouvelable**, à travers le volet **EcogEnR** – Développement des énergies locales :
 - Schéma de développement éolien finalisé en janvier 2012
 - Etude du potentiel de développement photovoltaïque sur les bâtiments publics
 - Accompagnement d'un groupe de citoyen pour la réflexion d'un projet photovoltaïque citoyen
 - Développement de la filière Bois-bocage

OBJECTIF FIXE : Engager au niveau des collectivités locales une réflexion sur la démarche Haute Qualité Environnementale dans les opérations de construction et d'aménagement.

2007-2014

Pontrioux Communauté : Futur pole enfance jeunesse

Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre : réhabilitation du Centre Foret Bocage

Guingamp Communauté : Stade PY Trémel : équipement construit dans une démarche environnementale :



- Gestion des eaux pluviales
- Limitation de la consommation énergétique
- Choix des matériaux
- Gestion technique centralisée du bâtiment

Communauté de communes de Bourbriac : Salle de sports intercommunale à Plésidy

Cet équipement, doté de 170 m² de panneaux photovoltaïques en toiture, répond à une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) en prenant en compte :

- l'intégration environnementale,
 - le choix des matériaux,
 - la gestion de l'énergie,
- la gestion des eaux (potable et pluviales),
 - le confort acoustique et visuel...



Communauté de communes Lanvillon Plouha : Pole Enfance Jeunesse de Blanchardeau – Lanvillon

- Aire de stationnement TIBUS et vélo



- Orientation Sud-Ouest-Sud-Est privilégiée
- Gestion des apports solaires (été/hiver)
- Imperméabilisation limitée : toiture végétalisée, zones de circulation sablées,...
- Protection des nuisances sonores
- Préservation des boisements existants
- Chaudière Bois bocage pour l'ensemble du site de Blanchardeau

9.3- Encourager à l'utilisation de matériaux sains et écologiques

OBJECTIFS FIXES :

Informier sur les éco gestes et utilisation de matériel économe en énergie et eau
Encourager l'éco-construction et les techniques de la haute qualité environnementale

2007-2014

Axe non encore développé au niveau du Pays de Guingamp

Actions ponctuelles :

- *sensibilisation à l'empreinte écologique en milieu scolaire (2010-2011)*
- *projet d'accompagnement aux éco-gestes des ménages par l'ABIEG 22 pour les locataires de Guingamp Habitat (2012)*

OBJECTIF FIXE : Informer sur les pollutions de l'air dans le logement

Pas d'actions de sensibilisation développées sur ce thème

SYNTHESE - Bilan de la consommation foncière 2007-2014

Avancées – Réalisations	Objectifs non atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Bon avancement des documents d'urbanisme dans les communes du territoire • Numérisation et accès via le WebSIG • Urbanisation surtout opérée en extension des zones urbanisées même si le mitage est désormais enrayé 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des espaces d'activité le long des axes routiers • Densité minimum peu élevée au regard des quartiers environnant et des considérations EPF, Etat et autres partenaires. • Le SCOT n'est pas compatible avec les dispositions de la loi ALUR

SYNTHESE - Bilan de l'impact environnemental et paysager 2007-2014

Avancées – Réalisations	Objectifs non atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Principes de Bretagne Qualiparc non appliqués à toutes les zones d'activités mais inspirant en grande partie les zones nouvellement créées ou requalifiées • Réalisation de l'atlas éolien du Pays de Guingamp : identification des zones d'accueil potentielles du grand éolien 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des espaces d'activité le long des axes routiers • Pas de charte paysagère adoptée pour le linéaire des axes routiers importants • Pas de requalification paysagère des parties visibles des espaces d'activité le long de la RN12. • Aucune action mise en place pour réduire l'affichage publicitaire

SYNTHESE - Bilan du développement du tissu économique 2007-2014

Avancées – Réalisations	Objectifs non atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un schéma des espaces d'activités sur Guingamp Communauté • Développement du port de Pontrioux : projet en cours • Orientations maintenues et travail en cours pour conforter le pôle commercial de Guingamp • Pôles urbains/relais/ruraux confortés par des services et équipements communautaires • Réflexion pour un Office de Pôle menée depuis 2012 • Travail en cours sur la « Destination Guingamp Argoat » • Poursuite de la protection/valorisation du patrimoine • Démarche en cours pour l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire » • Développement des équipements structurants et services à la personne pour les jeunes ménages, les enfants et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de schéma directeur dans les autres EPCI • Fort développement des zones d'activité • Création d'un 4ème pôle périphérique non effective sur Guingamp Communauté • Pas de spécialisation des zones d'activité par vocation • Essaimage des zones d'activité sur le territoire du SCOT • Absence de document d'orientations commerciales

SYNTHESE - Bilan de l'offre en habitat/logement 2007-2014

Avancées – Réalisations	Objectifs non atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Programme Local de l'Habitat ou Politique de l'habitat dans tous les EPCI • Observatoire de l'habitat mis en place sur Guingamp Communauté • Actions mises en place contre le mal-logement (Comité LHI sur Guingamp Communauté, problématique de la précarité énergétique traitée par tous les PIG mis en place ou à venir) • Services développés pour les personnes désorientées ou en souffrance physique • Accueil des gens du voyage : <ul style="list-style-type: none"> - Aires d'accueil pour les gens du voyage créées sur Guingamp Communauté. - Prise de compétence de la Communauté de communes Lanvollon Plouha en 2013 pour la création d'une aire de 50 places • Adaptation du logement pour la personne handicapée ou vieillissante <ul style="list-style-type: none"> • Axe développé dans toutes les opérations programmées • Travail particulier de la Communauté de communes Lanvollon Plouha • Services développés : portage de repas à domicile, transport à la demande, service d'aide à domicile et aide soignant, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire de l'habitat à finaliser à l'échelle Pays – grâce au WebSIG • A améliorer/poursuivre : <ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'offre de logement pour les jeunes - Lutte contre la vacance des logements - Urbanisation des dents creuses - Diversification des formes et types d'habitat - Développement du parc locatif social (encore insuffisant : objectifs fixés dans les PLH difficiles à atteindre) • Modèle de la maison individuelle encore prédominant • Accueil des gens du voyage : Aucune action menée sur les autres communautés de communes

SYNTHESE - Bilan en matière de déplacement des personnes 2007-2014

Avancées – Réalisations	Objectifs non atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Service de transport à la demande mis en place sur la Communauté de communes Lanvollon Plouha et sur Guingamp Communauté, en réflexion sur la Communauté de communes de Bourbriac et sur Pontrieux Communauté • Aires de covoiturages prévues au SCOT : réalisées • Cheminements piétonniers de plus en plus pris en compte – à poursuivre • Circuits de randonnée mis en réseau • Développement des voies pour déplacements cyclistes – à poursuivre • Intermodalité des transports au cœur du projet de PEM de Guingamp • Accessibilité de plus en plus prise en compte – à poursuivre 	<ul style="list-style-type: none"> • Liaisons internes non améliorées • Développement des transports doux à poursuivre

SYNTHESE - Bilan en matière de protection et d'environnement 2007-2014

Avancées – Réalisations	Objectifs non atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Bon avancement de l'inventaire des zones humides • Identification croissante des haies et talus protégés au titre de la loi paysage • Assainissement : réflexion menée dans toutes les EPCI ; état des lieux établi et suivi • Poursuite de la prise en compte du risque Inondation • Préservation des talus grâce au travail du SMEGA • Economies d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> - Programme ÉcoGenr mis en place en février 2013 pour accompagner les collectivités - PIG pour améliorer les performances énergétiques des logements - Nouveaux équipements conçus dans le respect de la norme HQE 	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des zones humides à poursuivre • Protection des haies et talus identifiés au titre de la loi paysage à poursuivre • Pas de carte de bruit réalisée • Pas d'actions de sensibilisation développées auprès des particuliers <ul style="list-style-type: none"> - sur les pollutions de l'air dans le logement, - sur les éco gestes et l'utilisation de matériel économe en énergie et eau - pour encourager l'éco-construction et les techniques de la haute qualité environnementale • Le SCOT n'est pas compatible avec les dispositions du Grenelle 2

Il faudra absolument dans le SCOT territorialiser les objectifs et les règles en sectorisant le territoire pour prendre en compte les différences et caractéristiques de chaque commune et de chaque territoire.

Yvon LE MOIGNE

Vice-président de la Communauté de communes de Bégard et Maire de Squiffiec

Il faut absolument que le prochain SCOT soit contraignant en termes d'implantation commerciale et qu'il permette de donner une vocation aux différentes zones d'activité économique.

Je souhaite que ce SCOT définisse des orientations pour l'aménagement de l'espace en réfléchissant à long-terme et en prenant de la hauteur.

Il nous faut une stratégie lisible durablement, une stratégie qui soit le fruit de la volonté d'un aménagement cohérent des zones susceptibles de nuisance (zones d'activités), des zones d'habitat et des coulées vertes entre les deux...

Il est aussi important que le SCOT puisse aider le territoire en termes de :

- gestion des paysages
- protection du domaine agricole et naturel pour utiliser l'espace de manière économe tout en maintenant la superficie nécessaire à l'activité agricole, en respectant les zones humides et éviter que l'urbain ne continue de s'étaler...

Aimé DAGORN

Président de Guingamp Communauté 2008-2014